

NOVEMBRE 2023

Cahier filières

Pêche et Aquaculture

FAMEX 2030
FAÇADE MÉDITERRANÉENNE EXEMPLAIRE

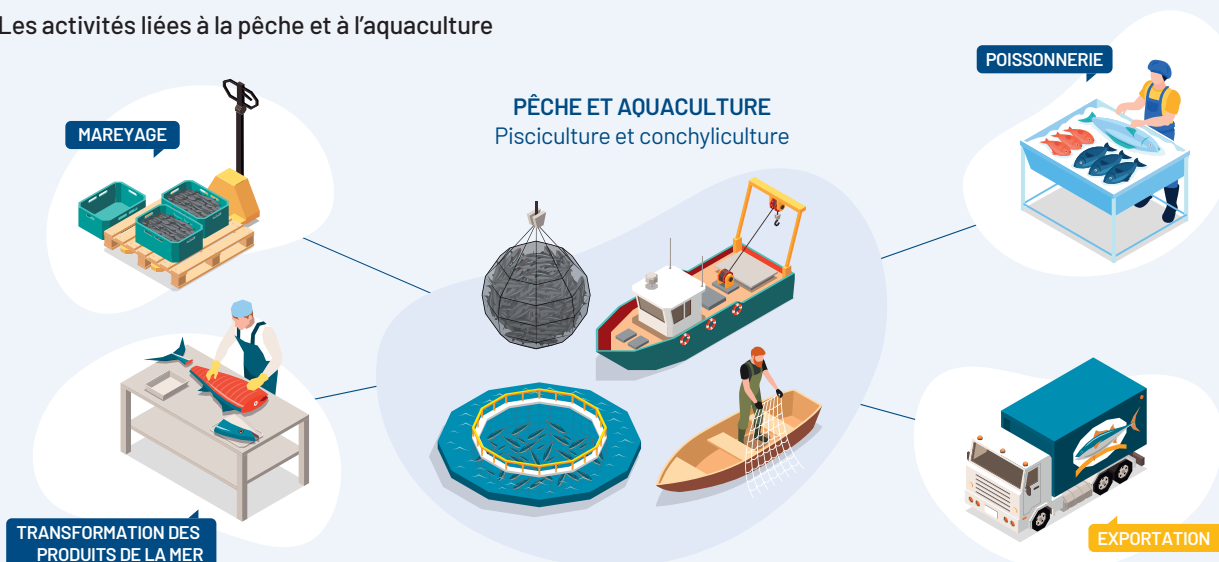
SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER | Direction interrégionale
de la mer Méditerranée

DSF
Document
Stratégique
de façade
MEDITERRANEE

Le Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur, coordinateur de l'Observatoire interrégional des métiers de la mer en Méditerranée, vous propose les Cahiers Filières, « Pêche et Aquaculture » étant le premier volet de cette collection spécifique qui mesure l'impact de la transition écologique dans les activités et métiers emblématiques de la mer. Ce cahier donne à voir le résultat d'un travail s'appuyant notamment sur les professionnels de la filière en Occitanie, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Corse. Il permet aux membres du Conseil maritime de façade et aux acteurs du champ de partager les connaissances mettant en exergue les dynamiques et spécificités des trois régions.

SCHÉMA 1

Les activités liées à la pêche et à l'aquaculture



De quoi parle-t-on ?

La **pêche** maritime consiste à capturer des organismes aquatiques (poissons, crustacés...) dans les étangs, mers et océans. L'activité de la pêche peut prendre plusieurs formes selon le milieu, les espèces recherchées ; les techniques et matériels utilisés sont donc variés.

Ces activités sont très encadrées. La réglementation prend une place de plus en plus importante dans le but de protéger au mieux les ressources et l'environnement halieutiques.

L'**aquaculture**, qui regroupe notamment la pisciculture et la conchyliculture, est l'élevage ou la culture d'organismes aquatiques (en mer, en zone côtière ou en zones

continentales) de poissons, mollusques, crustacés et plantes aquatiques. Le terme « culture » sous-entend une intervention dans le processus d'élevage en vue d'améliorer la production (ex : alimentation et protection contre les prédateurs). Ce terme couvre aussi la protection individuelle et juridique du stock en élevage, la planification, la mise au point et le fonctionnement des systèmes aquacoles, les sites, les structures, les pratiques et le transport.

Au-delà des personnels de production, les métiers déployés dans les structures aquacoles sont donc plus nombreux et divers que l'on imagine.

L'essentiel

La pêche méditerranéenne en quelques chiffres c'est 1300 navires (essentiellement de petite pêche), 1800 marins-pêcheurs (un professionnel sur dix en France) et 136 millions de chiffre d'affaires.

- Les emplois sont majoritairement concentrés en Occitanie. Les effectifs sont en baisse depuis vingt ans mais depuis 2019 la baisse s'est accélérée, surtout en Corse où la pêche est très artisanale, constituée de petits métiers (les plus touchés par la décroissance).
- Les femmes ne représentent que 4 % des professionnels (effectifs qui ont doublé en vingt ans). La présence des travailleurs seniors est prépondérante et s'intensifie en Méditerranée. Près de la moitié ont plus de 45 ans. Le vieillissement de la population de pêcheurs est le résultat de plusieurs facteurs dont le turnover important et le manque d'attractivité des métiers.
- La filière pêche a été confrontée à des évolutions de taille – réglementaire, écologique, numérique – qui ont impacté les conditions de travail et les métiers.
- La filière fait face à de multiples enjeux : la polyvalence des professionnels, l'orientation de l'activité vers une pêche plus durable, la transition énergétique des navires, l'évolution numérique des outils de suivi et la gestion des déchets des engins de pêche (création de la filière REP).
- Pour répondre à ces enjeux, les employeurs ont de nouveaux besoins en compétences. Les formations préparant aux métiers de la pêche devront elles aussi évoluer, tant pour la voie initiale que pour la formation professionnelle continue ; tous les professionnels de la pêche doivent faire évoluer leurs pratiques.
- 97 sessions de formation menant aux métiers de la pêche et de l'aquaculture sont dispensées en Méditerranée (majoritairement en Occitanie), parmi lesquelles 12 sont identifiées « cœur pêche », réparties sur deux lieux de formation.

L'aquaculture c'est 460 établissements en Méditerranée : 449 fermes de conchyliculture (majoritairement en Occitanie) et 11 fermes marines de pisciculture présentes dans les trois régions.

- 1281 aquaculteurs exercent un métier aquacole à titre d'activité principale. Ce nombre s'est réduit en cinq ans avec la fermeture de structures (crise de la Covid et pressions sociales).
- 16 formations sont identifiées comme « cœur aquaculture », dispensées dans quatre lieux d'enseignement.
- 30 % des professionnels sont des femmes ; la féminisation étant inégale d'un métier à l'autre.
- Un cinquième des professionnels ont moins de 30 ans et près de la moitié ont 50 ans ou plus. Les travailleurs juniors rassemblent près d'un tiers des ouvriers aquacoles.
- Les métiers de l'aquaculture sont très divers et en pleine évolution.
- Les trois régions accueillent des entreprises reconnues internationalement pour leurs innovations d'ordre technique et environnemental. Elles s'appuient sur de nombreux programmes R&D, ce qui implique un besoin croissant de techniciens et d'ingénieurs.
- La filière a opté pour une aquaculture de qualité (plutôt qu'intensive). Elle souhaite généraliser l'aquaculture durable sur tout le territoire pour répondre aux besoins croissants des consommateurs.
- L'élévation du niveau de qualification des professionnels de l'aquaculture s'explique par la transition écologique accompagnée de la transition numérique.
- L'aquaculture se heurte encore à une opposition sociale, ce qui freine le développement des structures ou la création de nouvelles. La filière doit travailler sur sa communication auprès du grand public pour montrer les évolutions apportées à la production depuis vingt ans.
- Parallèlement, elle a besoin de travailler sur les outils GRH afin de mieux anticiper les évolutions en matière de compétences et les nouveaux besoins en formation.
- Pour répondre à toutes ces évolutions, les enseignements vont devoir se pencher plus attentivement sur les problématiques environnementales, et ce pour toutes les formations préparant aux métiers de la chaîne de production.



Chapitre 1

Le contexte économique des activités liées à la pêche

1. La pêche en France

Selon l'Agreste (statistique agricole), la France métropolitaine est le quatrième producteur de pêche et aquaculture de l'Union européenne après l'Espagne, le Royaume-Uni et le Danemark. La pêche française représente 11 % du volume de pêche européen. La France est le troisième plus gros consommateur européen de produits aquatiques issus de la pêche et de l'aquaculture avec 24 kg de poisson par personne et par an.

Environ 478 000 tonnes de poissons et crustacés sont débarqués (mis à terre par les navires) chaque année en France, générant un chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros.

Quelques définitions utiles

Petite pêche : absence du port inférieure à 24 heures.

Pêche côtière : absence du port de 24 à 96 heures.

Pêche au large : absence du port supérieure à 96 heures dont la navigation n'est pas incluse dans la grande pêche.

Grande pêche : navires de plus de 1000 TJB (tonneaux de jauge brute) ou 150 tonneaux dont le port d'armement est éloigné de plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement.

La flotte de pêche en France et en Méditerranée

Comme le souligne l'édition 2022 de « L'Économie bleue en France », la flotte française a pour spécificité d'allier la pêche côtière à la pêche hauturière, les petits métiers à la grande pêche, les pêcheurs à pied aux chalutiers surgélateurs de 80 mètres. Elle effectue les trois quarts de ses captures en Atlantique Nord-Est. La Méditerranée représente un peu moins de 5 % des captures.

L'évaluation quantitative de la flotte française

La flotte de navires immatriculés en France, y compris inactifs, est composée d'environ 7800 navires dont 44 % sont ultra-marins (données Ifremer). Le cabinet Ithaque pour la GPEC pêche maritime (rapport de mai 2020) évalue la flotte française active hors culture marine à un peu plus de 6000 navires. En moyenne, 80 % des navires mesurent moins de 12 mètres en France métropolitaine ; 5 % dépassent 24 mètres.

60 % de la flotte est concentrée sur la petite pêche, 17 % sur la pêche côtière et près d'un quart des navires pratiquent la pêche hauturière (grande pêche et pêche au large).

Toutes les évaluations convergent vers une baisse notable de plus ou moins 10 % de la flotte, essentiellement expliquée par la forte baisse de la pêche côtière et de la petite pêche.

Une difficile évaluation de la flotte en Méditerranée

La façade méditerranéenne se distingue par la prépondérance des petites unités : 92 % dont 94 % en Provence - Alpes - Côte d'Azur, 99 % en Corse et dans une moindre mesure en Occitanie (82 %). Les navires de moins de 12 mètres constituent donc la quasi-totalité de la flotte des deux premières régions.

La Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Méditerranée a évalué que le navire de pêche moyen sur la façade mesure 8,7 mètres contre 11 mètres en moyenne nationale. Il a été construit il y a 35 ans (31 ans au national) et embarque un ou deux marins (deux-trois au national). La flotte est donc très vieillissante, les deux tiers des navires ayant plus de 30 ans.

En 2023, l'Occitanie concentre 47% de cette flotte avec 614 navires dont 38 chalutiers et 17 thoniers. Provence - Alpes - Côte d'Azur comptabilise 526 navires (41%). En Corse, environ 160 licences de pêche limitée à cinq miles de la côte sont délivrées actuellement.

Au total, on compte ainsi environ 1300 navires (données proches de celles de la DIRM Méditerranée : 1340 navires immatriculés), soit un peu moins d'un tiers de la flotte métropolitaine.

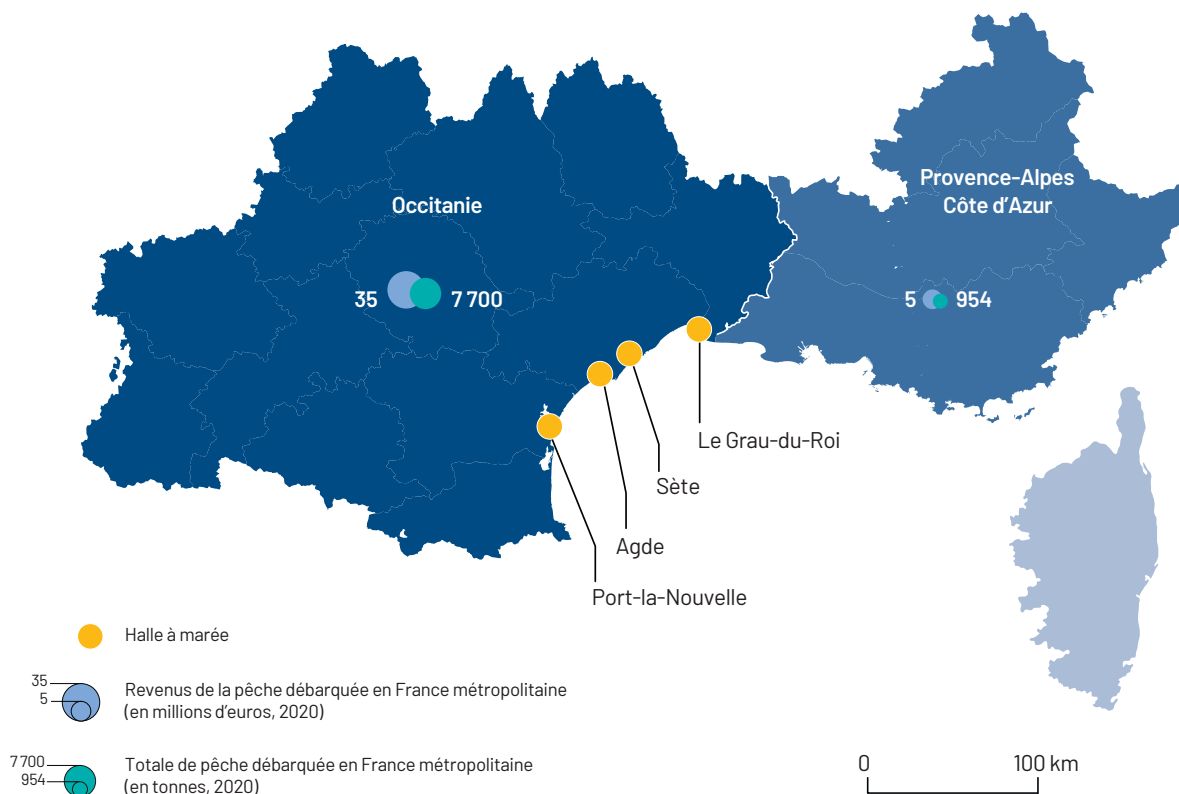
2. L'activité de la pêche en Méditerranée

La flottille de la façade méditerranéenne se structure en trois segments (DIRM Méditerranée) :

- Les **thoniers-senneurs** (environ 20 navires) : ils mesurent entre 30 et 45 mètres et sont spécialisés dans la pêche au thon rouge, activité emblématique de la Méditerranée.
- Les **chalutiers** (42 chalutiers en 2023 contre 57 en 2020, suite au plan de sortie de flotte 2022-2023). Ces navires mesurent entre 18 et 25 mètres et effectuent des marées de moins de 24 h. Il s'agit d'un segment de la flottille hautement encadré sur le plan réglementaire et qui apporte l'essentiel des volumes et de la diversité des produits de la mer débarqués.
- Les **petits métiers** sont des navires de moins de 12 mètres généralement, qui pêchent sur la zone côtière et les lagunes. Les plus représentés sont les fileyeurs.

CARTE 1

Débarquements et halles à marée (criées) en façade méditerranéenne



Source : FranceAgriMer, économie Bleue édition 2022.

3. La vente des produits aquatiques par les navires français

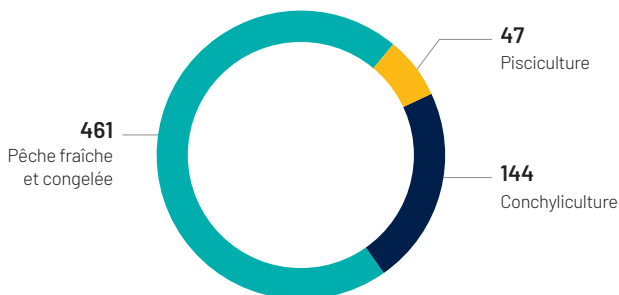
Les données suivantes concernent les ventes des produits aquatiques issus de la pêche et de l'aquaculture, en halles à marée, en vente directe aux consommateurs et restaurateurs, en vente à l'industrie de transformation et à l'exportation des navires français.

Globalement, entre 2017 et 2020 (cf. tableau 1), les quantités de produits vendus (en milliers de tonnes) par les navires français sont en baisse (-8 %) sauf pour la conchyliculture (+7 %). Du point de vue du chiffre d'affaires issu de ces ventes, également en baisse, on remarque que la pisciculture accroît le sien de 25 %, contrairement à la conchyliculture (-8 %), alors que ses volumes de ventes diminuent (-2 %).

GRAPHIQUES 1 ET 2

Quantité de produits de la pêche vendus en France par mode de production

Ventes totales des produits de la pêche et de l'aquaculture (en milliers de tonnes)



Ventes totales des produits de la pêche et de l'aquaculture (en millions d'euros)



Source : FranceAgriMer, chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2022 – Traitement Carif-Oref.

TABLEAU 1

Évolution des ventes des navires français en 2020 (en milliers de tonnes)

	2020	2017	Évolution des quantités vendues
Pisciculture	47	48	-2 %
Conchyliculture	144	135	+7 %
Pêches fraîche et congelée	461	529	-13 %
Total	652	712	-8 %

Source : FranceAgriMer, chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2022 – Traitement Observatoire des métiers de la mer du Conseil maritime de façade Méditerranée.

TABLEAU 2

Évolution des ventes des navires français en 2020 (en milliers d'euros)

	2020	2017	Évolution du chiffre d'affaires
Pisciculture	234	187	+25 %
Conchyliculture	508	551	-8 %
Pêches fraîche et congelée	1229	1360	-10 %
Total	1971	2098	-6 %

Source : FranceAgriMer, chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2022 – Traitement Observatoire des métiers de la mer du Conseil maritime de façade Méditerranée.

La pêche fraîche débarquée en Méditerranée

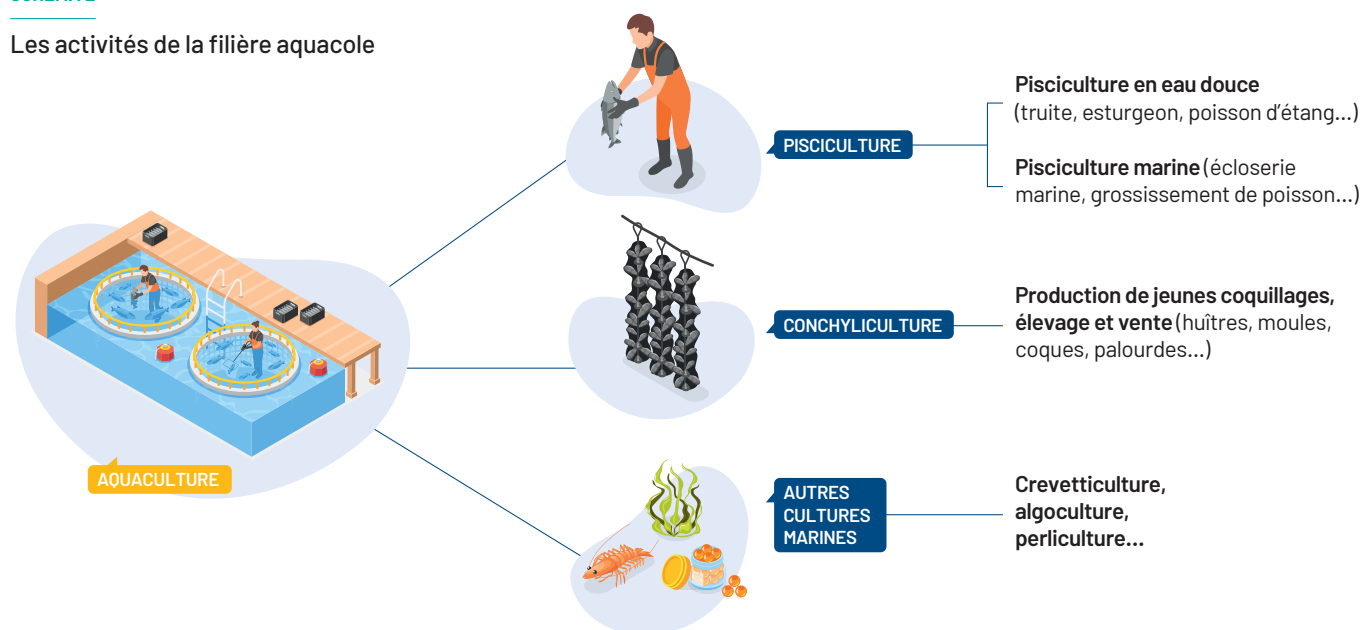
En 2020, 3 491 navires ont déclaré des ventes en halles à marée. En Méditerranée, la pêche fraîche est évaluée à plus de 8 200 milliers de tonnes. 87 % des débarquements se font en Occitanie, qui possède quatre halles à marée. Le manque d'infrastructure soulevé par les professionnels de la pêche en Provence - Alpes - Côte d'Azur et en Corse impacte sans doute l'évaluation statistique des activités et de la flotte de pêche et plus généralement la visibilité économique de la filière dans ces deux régions. Les ventes se font alors « au cul du bateau ».

Concernant l'activité de pêche, on notera que la Corse a aussi la tradition de pêche du corail. Cette spécialité (que l'on trouve aussi sur la côte Vermeille et dans les Calanques) est concentrée sur très peu de zones et fait vivre quelques familles.

4. L'aquaculture en France et en Méditerranée

SCHÉMA 2

Les activités de la filière aquacole



Après l'Espagne, la France est le deuxième pays européen pour la production de produits issus de l'aquaculture marine et continentale : deuxième pour la conchyliculture (145 000 tonnes) et troisième pour la pisciculture. Près d'un tiers de la consommation française de produits aquatiques provient de l'aquaculture (11 % de la pisciculture et 21 % de la conchyliculture). Cette consommation croissante repose principalement sur les importations de produits aquacoles peu ou pas élevés sur le territoire. C'est notamment le cas du saumon et des crevettes. La production aquacole en Europe est stable car la croissance de la production piscicole compense la décroissance de la production conchylicole.

En France, en 2020, la filière aquacole était constituée de 3 000 établissements dont l'activité a généré un chiffre d'affaires de 778 millions d'euros. La conchyliculture concentre plus de 2 500 entreprises et la pisciculture un peu moins de 600.

Selon cette même enquête nationale, la production conchylicole méditerranéenne s'élève à plus de 10 500 tonnes vendues à la consommation, soit 7,3 % des ventes nationales,

pour une valeur de 33 millions d'euros. Elle se concentre sur l'activité de 567 entreprises, très majoritairement en Occitanie. La production de poissons marins (hors écloserie/nurserie) s'élève à près de 2 800 tonnes vendues pour une valeur de 23 millions d'euros, soit près de la moitié des ventes nationales. La production se partage entre le bar, la dorade royale et le maigre.

Comme le souligne le bilan des schémas régionaux réalisé par le Cerema en 2023, l'activité de grossissement est organisée autour d'un site d'élevage continental et de 11 sites d'élevage en mer répartis sur les trois régions. La façade méditerranéenne accueille aussi une entreprise majeure au niveau européen de la sélection, reproduction et commercialisation de juvéniles bars, dorades royales et maigres.

Les autres cultures marines

En Méditerranée, il n'existe pas à ce jour de cultures de macro-algues mais des projets sont menés pour étudier le potentiel de développement de l'algoculture pour des applications dans la cosmétique (Occitanie) ou dans la production de plastique (Provence - Alpes - Côte d'Azur) par exemple.



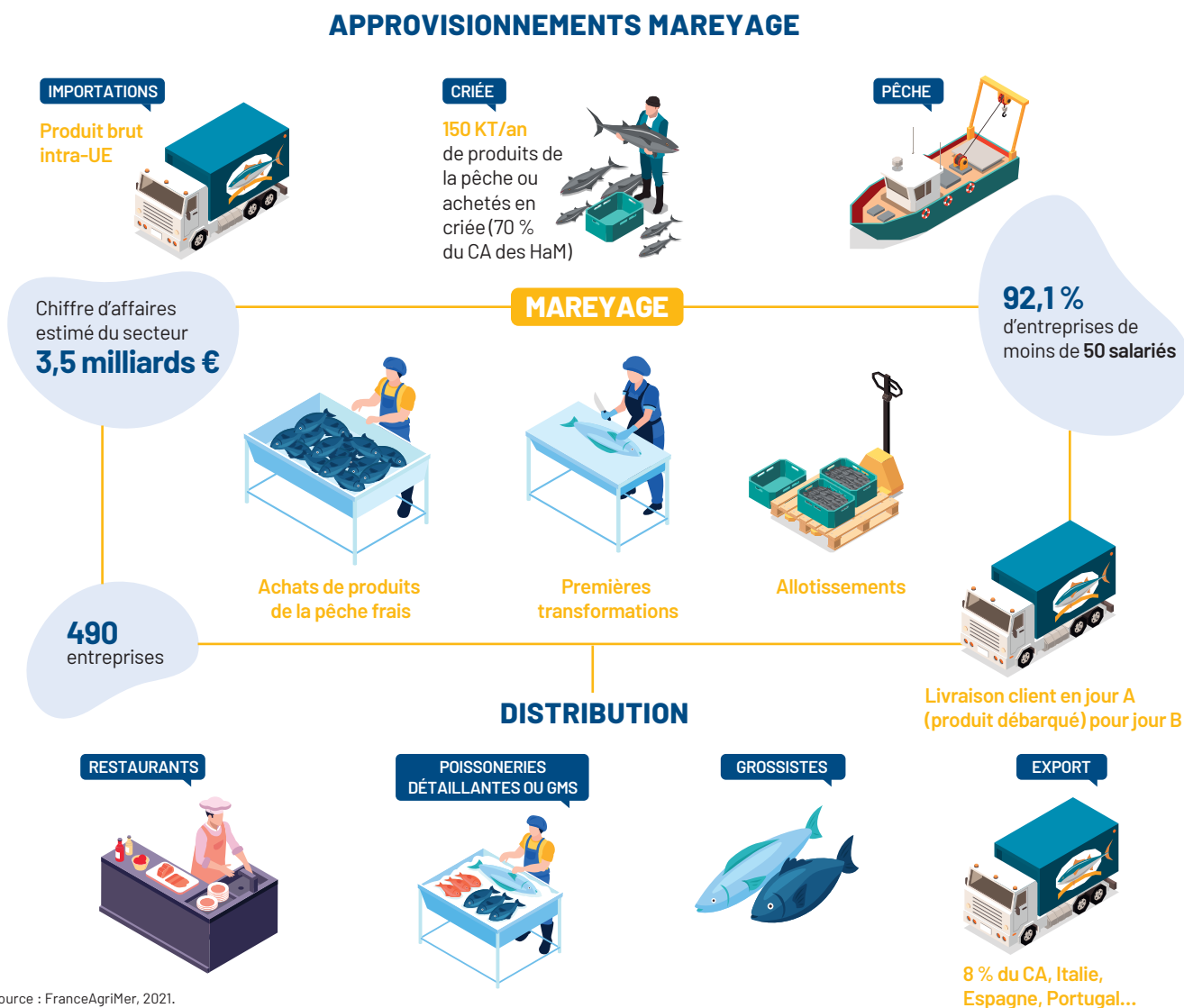
Chapitre 2

Les activités en aval de la pêche et de l'aquaculture en France et en Méditerranée

Les activités en aval de la pêche et de l'aquaculture sont globalement les activités de transformation, de mareyage et de commerce (en gros ou au détail) de poissons, mollusques et crustacés. Ces établissements, répartis sur tout le territoire de la façade méditerranéenne, sont principalement identifiés à partir de trois codes NAF/APE.

SCHÉMA 3

Le rôle du mareyage au sein de la filière pêche



Source : FranceAgriMer, 2021.

TABLEAU 3

Les établissements en aval de la pêche et de l'aquaculture sur la façade méditerranéenne en 2020

Code NAF/APE	Occitanie	Provence - Alpes - Côte d'Azur	Corse	Façade méditerranéenne
1020Z Transformation de conserve de poissons et crustacés	134	112	18	264
4723Z Commerce de détail de poissons, mollusques et crustacés en magasin spécialisé	438	388	23	849
4638A Commerce de gros de poissons, mollusques et crustacés	37	30	9	76
Total	609	530	50	1189

Source : Insee – Répertoire des entreprises et établissements (NAF 732) 2020 – Traitement Observatoire des métiers de la mer du Conseil maritime de façade Méditerranée.

1. Le mareyage

Intermédiaire technique et commercial, le mareyage assure la valorisation quotidienne des produits de la pêche française auprès de ses clients de la grande distribution, des grossistes, restaurateurs, poissonniers détaillants ainsi qu'à l'export. Ses activités reposent essentiellement sur l'achat en quantité de produits de la pêche frais et la création de valeur ajoutée à partir des premières transformations réalisées sur ces approvisionnements.

On évalue à environ 500 le nombre d'entreprises de mareyage en France, majoritairement familiales très et ancrées sur le territoire littoral. 92 % sont des établissements de moins de 50 salariés ; 2 % (en hausse) ont 250 salariés et plus. Ces structures tendent à s'agrandir ces dernières années, notamment par le fait d'opérations de croissance externe constatées. Ceci se traduit par un phénomène de concentration (source : FranceAgriMer 2022). En Méditerranée, on compte 76 établissements de vente en gros où l'on trouve principalement les entreprises de mareyage. Certaines peuvent aussi être enregistrées sous l'appellation des activités de transformation de conserves de poissons et crustacés. L'activité de mareyage est globalement bien répartie sur le territoire méditerranéen.

Le chiffre d'affaires estimé en 2021 est passé de 2,5 en 2016 à 3,5 milliards d'euros en 2020. Il enregistre donc une hausse globale de son niveau, qui ne se répercute pas automatiquement sur les marges commerciales, plus incertaines car elles dépendent des cours d'achat et vente des poissons. De même, elles peuvent aussi varier en fonction de la masse salariale, qui constitue une part essentielle des coûts des entreprises de mareyage.

2. Les poissonneries

Les poissonneries sont des entreprises immatriculées sous le code APE 4723Z (commerce de détail de poissons) et 4638A (commerce de gros de poissons), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié). L'Insee en a identifié près de 4 000. À celles-ci s'ajoute une autre part des professionnels de la poissonnerie qui exercent sur éventaires et marchés. L'Insee en comptait environ 1200 en 2017, soit en tout plus de 5 000 poissonneries en France. Les effectifs de ces établissements sont en constante croissance depuis 2012.

Les régions méditerranéennes sont particulièrement bien dotées avec plus de 1000 poissonneries (850 commerces de détail de poisson auxquels sont ajoutés les professionnels exerçant sur les marchés). Ces structures sont réparties sur tout le territoire mais très principalement sur le littoral et dans les agglomérations de 5 000 à 200 000 habitants. Elles sont généralement des commerces de proximité (cf. carte 2).

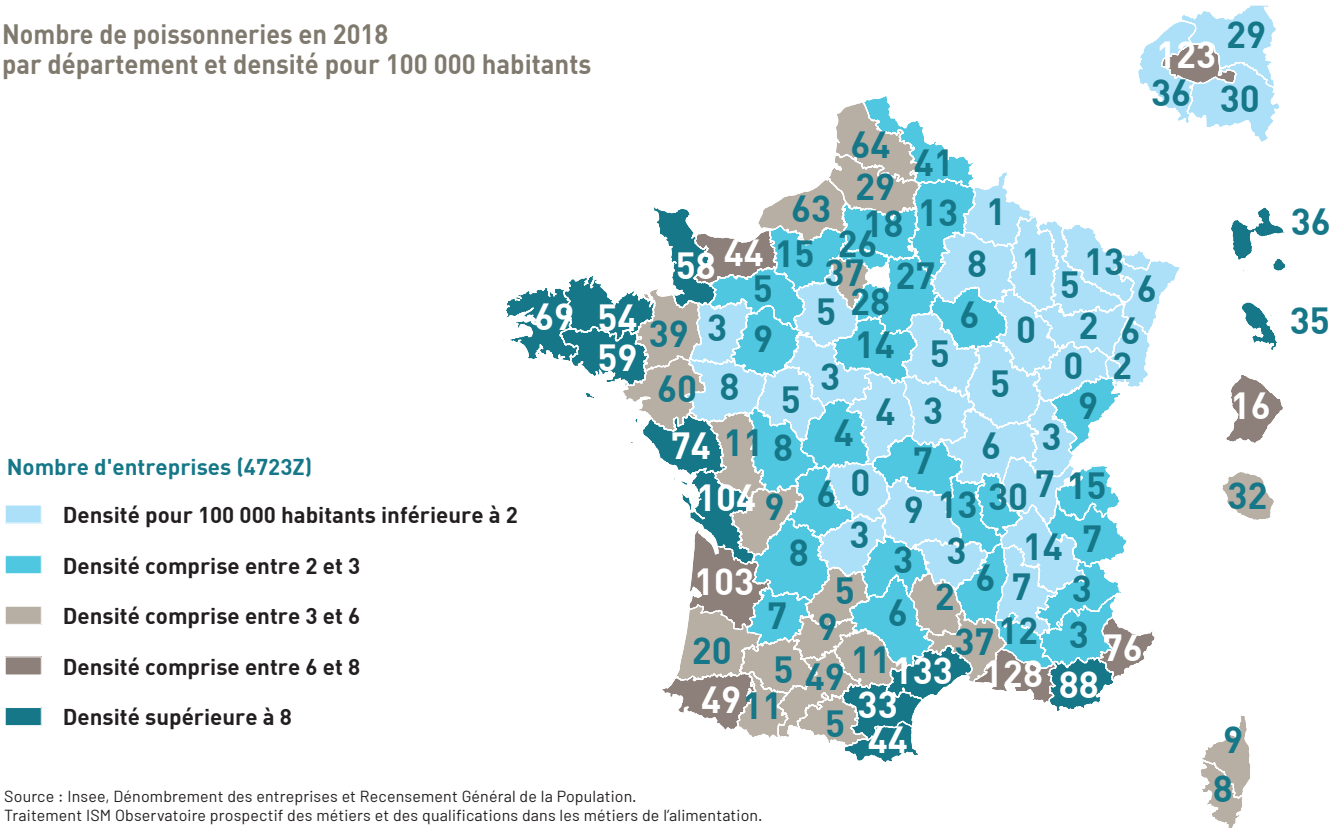
Selon l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation, avec une densité moyenne de 3,6 établissements pour 100 000 habitants en moyenne, ce sont sur les départements côtiers de la Méditerranée et de l'Atlantique (densité supérieure à 8) que se concentrent les commerces de détail, au détriment du quart Nord-Est du territoire (densité inférieure à 2).

Les achats directs en poissonnerie demeurent encore faibles (10 % des Français y achètent leur poisson frais ; 64 % achètent leur poisson dans les moyennes et grandes surfaces). Le chiffre d'affaires des poissonneries de détail est évalué à environ 1,1 million d'euros.

CARTE 2

Les poissonneries en France

Nombre de poissonneries en 2018
par département et densité pour 100 000 habitants



3. Les activités de transformation

Cette filière englobe plusieurs segments car elle regroupe les entreprises dont l'activité principale consiste à élaborer des biens de consommation principalement destinés à l'alimentation humaine en utilisant différents procédés (fumage, mise en conserve, préparation de produits traiteurs...) :

- préparation et conservation de poissons, crustacés et mollusques par congélation, surgélation, séchage, cuisson, fumage, salage, saumurage, mise en conserve, etc. ;
- préparation de produits à base de poissons, crustacés et mollusques (ex : filets de poisson) ;
- production de farines de poissons destinées à l'alimentation humaine ou animale ;
- production de farines et solubles à partir de poissons et d'autres animaux aquatiques impropres à la consommation humaine ;
- transformation d'algues marines.

Les Hauts-de-France, avec le port de Boulogne-sur-Mer, sont le premier centre européen de transformation des produits de la mer avec 270 entreprises exerçant cette activité. 11 des 16 conserveries de poisson françaises sont installées en Bretagne.

L'activité de transformation des produits de la mer en Méditerranée est moins prépondérante que dans les Hauts-de-France ou la Bretagne, mais elle tend à se développer sur plusieurs segments. Le nombre d'établissements sur le territoire est difficile à évaluer tant les données divergent. L'Insee en dénombre 264 (dont certains sont davantage orientés vers les activités de mareyage), avec une répartition équilibrée entre d'un côté l'Occitanie et de l'autre Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse.

Chapitre 3

Le contexte de l'emploi dans les activités de la pêche

1. Les emplois et métiers de la pêche

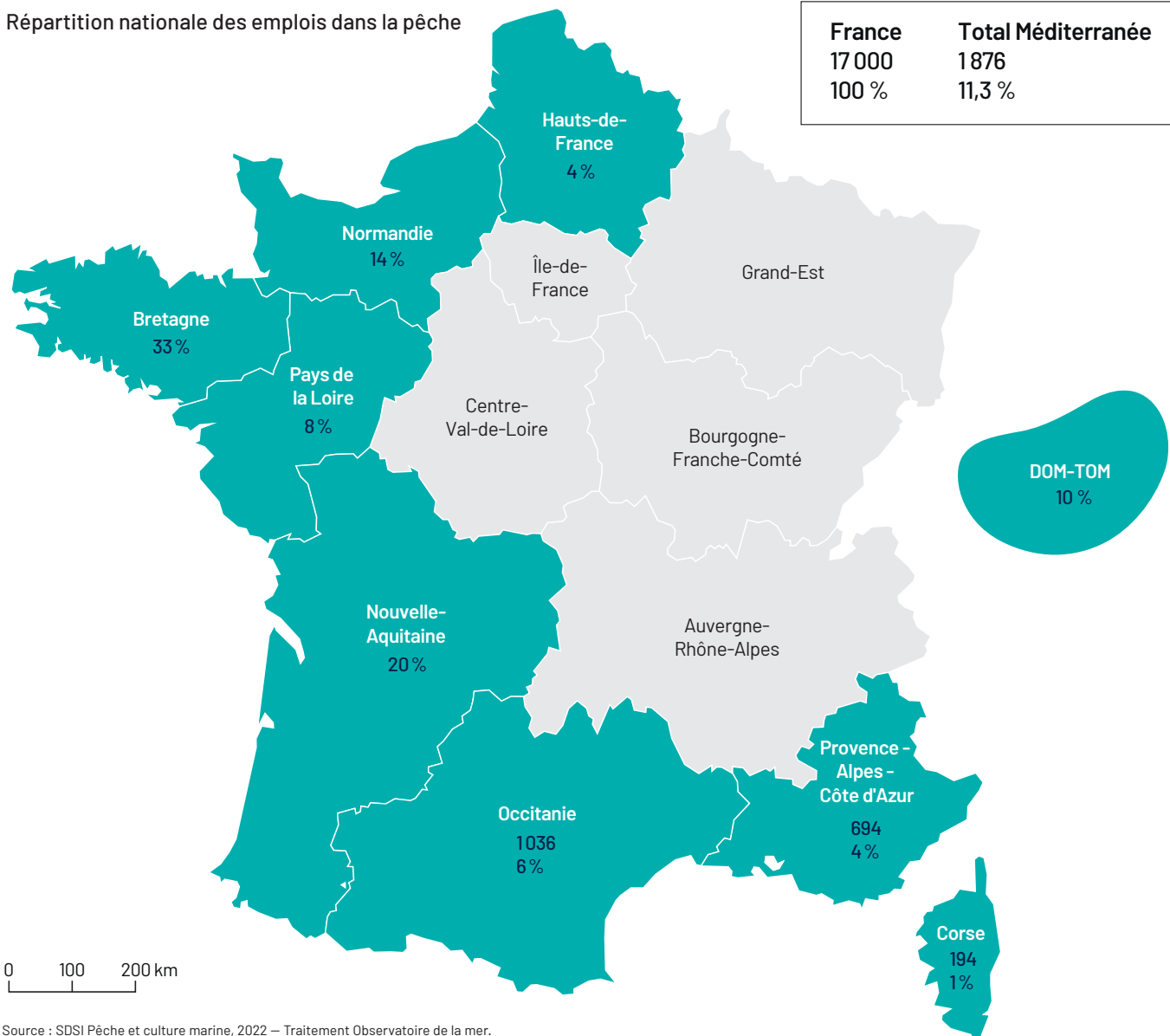
L'emploi en quelques chiffres

Selon le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), environ 17 000 marins-pêcheurs sont en exercice en 2022 (hors communes d'outre-mer). Près de 1 900 d'entre eux exercent leur activité sur le littoral méditerranéen, majoritairement en Occitanie.

CARTE 3

Répartition nationale des emplois dans la pêche

France	Total Méditerranée
17 000	1 876
100 %	11,3 %



0 100 200 km

Source : SDSI Pêche et culture marine, 2022 – Traitement Observatoire de la mer.



L'emploi des marins-pêcheurs en France entière était évalué par Ocapiat à 19 500 en 2020 et à environ 16 500 par le CNPMM en 2022. Les données de FranceAgriMer oscillent entre 13 119 et 16 236 en 2019. Les données du recensement de la population ne permettent pas d'identifier de façon fiable l'ensemble des professionnels de la pêche car certains s'enregistrent sous un code APE de l'artisanat. En conclusion, les chiffres avancés par Ocapiat et les comités régionaux de la pêche apparaissent cohérents, compte tenu de la baisse des effectifs ces dernières années, et serviront de repère pour cette étude.

Sur le littoral méditerranéen, on identifie ainsi 2 275 marins-pêcheurs en 2020 (Ocapiat) et 1 876 en 2022 (CNPMM). Ces données sont proches de celles comptabilisées par la DIRM Méditerranée, qui recense 1 812 marins embarqués.

L'évolution de l'emploi

Toutes les analyses convergent vers une baisse importante des effectifs ces vingt dernières années, avec une accélération de la baisse depuis 2019. Comme le souligne le CRPMM Provence - Alpes - Côte d'Azur, l'année 2020 est fortement marquée par la crise de la Covid et plus précisément par l'arrêt de l'activité de nombreux navires de pêche (baisse de 5 % entre 2019 et 2020). Toutes les régions voient leurs effectifs se réduire mais la Corse est plus particulièrement touchée puisqu'elle perd 10 % de ses professionnels (contre 5 % en Provence - Alpes - Côte d'Azur et 3 % en Occitanie). La pêche artisanale, « petit métier » (pêche très proche des côtes sur des petits navires) qui représente la quasi-totalité des pêcheurs de l'île, est la première touchée par la décroissance, ce qui participe à cette dégradation. Globalement, les trois régions méditerranéennes subissent d'importantes réductions d'emploi depuis 2015 compte tenu de l'érosion de cette petite pêche (Ocapiat, l'emploi en 2020).

Néanmoins, malgré la baisse des effectifs, on observe une forte tension à l'embauche. Les départs à la retraite et le turnover sont difficiles à combler en termes de main-d'œuvre car le métier n'est plus attractif. Les jeunes diplômés choisissent davantage les activités de transformation des produits de la mer, de poissonnerie de la mer, de pisciculture que la pêche maritime.

« *Aujourd'hui, on fait des contrats de six mois. Lorsque la saison est finie, les salariés repartent. Le recrutement est national et difficile. On a eu 25 candidatures de marins qui*

cherchaient des embarquements. Ils sont venus de toute la France dont beaucoup du Nord. La Méditerranée a encore des postes à pourvoir mais le problème est que ces marins ont l'habitude de travailler au chalut. En Méditerranée, on travaille au filet. Ce n'est pas le même métier, la même technique de pêche. Ce sont des spécialités différentes. Il est difficile de trouver un profil adapté au profil Corse. Je suis passé par Pôle emploi pour trouver un professionnel mais c'est toujours très difficile. Un collègue a trouvé un Toulonnais dont les compétences étaient plus adaptées à celles recherchées en Corse. » (un patron pêcheur corse)

Nb : les professionnels de la petite pêche ne cotisent pas à Pôle emploi. De même, tous les marins évoluant sous pavillon français ne cotisent pas à la Sécurité sociale classique mais à l'ENIM.

Les employeurs ne passent généralement pas par Pôle emploi pour rechercher leur main-d'œuvre mais par leur réseau ou vont directement sur le port.



Quelques définitions utiles

L'ENIM (Établissement national des invalides de la marine) est un établissement public national chargé du régime spécial de sécurité sociale des marins du commerce, de la pêche et de la plaisance. La seule restriction est de travailler sur un navire de pavillon français. L'ENIM intervient dans le cadre de quatre volets : la santé, la retraite, l'action sociale et l'appui aux employeurs (arrêt de travail, allègement de charges sociales, etc.). De même, il existe un service social complètement dédié à ces professionnels (le SSM) qui les suit tout au long de leur vie.

Le Service social maritime (SSM) est une association de loi 1901 créée en 2007 qui résulte de la fusion des anciens services sociaux maritimes. Le Service social des pêches maritimes (SSPM) est réservé aux armements et marins de la pêche et l'Union sociale maritime (USM) destinée aux professionnels du commerce.

2. Le profil des professionnels

Une faible part de femmes...

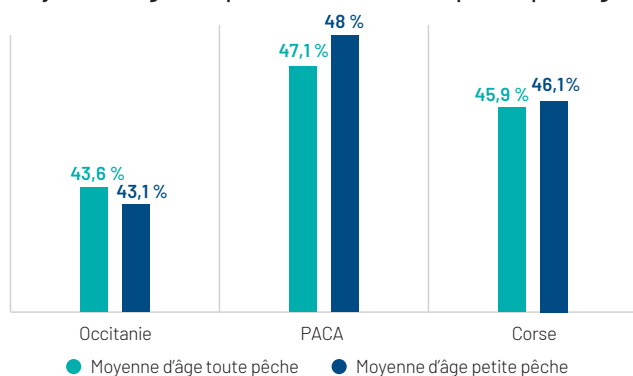
Les femmes représentent un peu plus de 4 % des effectifs de pêcheurs. C'est peu mais les effectifs féminins ont doublé en vingt ans. 95 % des femmes évoluent dans la culture marine ou la petite pêche selon Ocapiat. Elles entrent généralement dans le métier à travers la transmission familiale, la transmission de père en fille. L'Institut supérieur d'économie maritime (ISEMAR) soulignait en 2018 que les femmes étaient beaucoup plus nombreuses dans les activités de production (mareyage, poissonnerie, transformation), avec un taux de présence compris entre 40 % et 60 %.

... mais beaucoup de seniors parmi les marins-pêcheurs

Une des problématiques essentielles de gestion des ressources humaines dans la filière pêche est le renouvellement de la main-d'œuvre. En effet, la présence des seniors est prépondérante et s'intensifie d'année en année. À ce jour, 47 % des marins ont plus de 45 ans et l'âge moyen des marins français est de 42,1 ans. Comme le montre le tableau suivant, les moyennes d'âge sont encore plus élevées en Méditerranée.

GRAPHIQUE 3

Moyenne d'âge des professionnels de la pêche par région



Source : CNPMEM 2022 – Traitement Observatoire de la mer.

Ce vieillissement de la population en activité est le résultat de plusieurs facteurs, dont le turnover important et le manque d'attractivité du métier pour les jeunes diplômés. Les salaires sont faibles pour un métier difficile. Parallèlement, nombre de lieux d'exercice se situent dans des communes où les loyers sont très élevés, trop élevés pour un matelot. Finalement, peu de jeunes sortant de la formation initiale s'insèrent dans le métier pour lequel ils ont été formés. Les problématiques géographiques mais aussi l'orientation par défaut font qu'ils se dirigent vers d'autres secteurs.

Le rajeunissement des effectifs est donc au centre des préoccupations. La part des jeunes n'est plus que de 10 % (12 % en 2015). Les différences d'âge entre les postes de patron et de matelot sont logiquement importantes mais l'écart est particulièrement marqué. Il en est de même entre les genres de navigation, la petite pêche comptabilisant le plus de seniors. Un quart des patrons et des officiers ont plus de 55 ans et en Corse la moyenne d'âge de cette catégorie atteint 57 ans.

Certains territoires mettent en place des politiques pour endiguer la disparition programmée de la profession et pour attirer les nouveaux diplômés.

Quand un syndicat intercommunal se mobilise pour préserver le patrimoine « pêcheurs ».

Le Sivom est un Syndicat intercommunal à vocation multiple qui regroupe six communes du territoire des Alpes-Maritimes (Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Èze, La Turbie, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer).

Les maires des communes du territoire de Villefranche ont été sensibilisés par la disparition des pêcheurs professionnels alors que la pêche faisait partie de leur patrimoine historique. Parallèlement, les nombreuses activités touristiques sur la côte varoise se faisant de plus en plus impactantes sur les habitats marins, il fallait agir rapidement pour stopper la destruction des herbiers de Posidonie.

Le Sivom a décidé de proposer au préfet maritime de reculer le mouillage des grands navires (de plus de 20 mètres ou 24 mètres selon le territoire) au-delà de 300 mètres.

L'objectif était double :

- Protéger la posidonie, véritable nurserie permettant la reproduction d'un grand nombre de poissons, qui constitue un facteur important de biodiversité. Elle a également un effet de clarté et d'épuration des eaux et protège le littoral contre l'érosion.
- Essayer de redonner aux derniers pêcheurs professionnels des espaces de pêche en libérant des zones durant une période donnée (six mois) et en leur permettant d'exercer leur activité professionnelle dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Pour ce projet, le Sivom a présenté aux six communes un dossier commun prévoyant le cadre juridique de l'action, le budget dédié et l'opérateur prévu pour la pose des bouées de balisage sur les zones réservées, dans le cadre de leurs prérogatives maritimes. Cela impliquait un accord préalable entre les six communes qui n'allait pas de soi initialement. Le préfet a donné son accord à titre expérimental.

Une deuxième action a été mise en œuvre et financée par le Sivom, pour soutenir le métier de pêcheur. Elle prévoyait le balisage de trois cales de pêche sur trois communes, délimitant des zones interdites aux activités nautiques et de loisirs. Ces cales ont permis aux pêcheurs d'avoir un accès facile à la mer et de pouvoir poser leurs filets en toute sécurité.

Ces deux actions commencent à porter leurs fruits, notamment celle qui concerne la posidonie. Cela a incité le préfet à étendre l'interdiction du mouillage aux grands navires sur toute la zone littorale entre Théoule-sur-Mer et Menton.

Aujourd'hui, le syndicat intercommunal réfléchit à l'instauration d'autres politiques de soutien aux pêcheurs comme, par exemple, faciliter l'accès au logement pour les jeunes qui veulent installer leur activité professionnelle sur le territoire, où le coût du foncier est excessif comparativement aux revenus dégagés par la pêche. Ce genre d'actions existe déjà dans le cadre du travail saisonnier. De même, l'ambition de la mairie de Beaulieu est actuellement de rénover son port de plaisance, de réfléchir à la réhabilitation de l'espace dédié aux pêcheurs et pourquoi pas de valoriser ce patrimoine historique dans le cadre d'une action culturelle.

(Entretien réalisé par le Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur)

3. La réglementation en matière de constitution d'équipage et les métiers à bord

Depuis le 1^{er} janvier 2022, seules les directions départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) enregistrent les navires et les motos nautiques. Le certificat d'enregistrement délivré comprend la francisation du navire et son immatriculation. Un certificat d'enregistrement est remis à l'issue de cet enregistrement. Il est obligatoire à bord du navire.

Chaque navire est enregistré à la direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). L'article L. 5522-2 pose le principe que « tout navire doit avoir à bord un effectif de marins suffisant en nombre et en niveau de qualification professionnelle pour garantir la sécurité du navire et des personnes à bord ainsi que le respect des dispositions relatives à la durée du travail et aux repos ». Le décret du 26 mai 1967 fixe les règles de procédure.

En fonction de la taille du navire, de la puissance du moteur et du secteur de pêche, les normes et obligations ne sont pas les mêmes. Une proposition d'effectif minimum sera faite par l'armateur (celui qui arme, c'est-à-dire équipe ou fait équiper le navire pour le transport des marchandises ou les captifs). Celle-ci devra être validée par la DDTM qui délivre le permis d'armement. En général, l'objectif pour l'armateur est d'avoir le moins de personnes à bord, pour limiter les coûts tout en préservant la sécurité de l'équipage. Le personnel peut donc être amené à remplir plusieurs fonctions (pont et machines), surtout sur les petits navires. Néanmoins, il faut être en capacité de justifier cette polyvalence du point de vue administratif.

Quelques définitions utiles

L'armement d'un navire

C'est l'ensemble du personnel et du matériel nécessaires pour qu'un navire puisse naviguer en conformité avec les règles internationales. Par exemple, en plus du personnel, l'armement peut comprendre les provisions, les cordages, les moteurs, les gilets de sauvetage, les médicaments, etc.

En Méditerranée, la pêche est très artisanale. La puissance du navire ne dépasse généralement pas les 250 kW (Kilo Watt administrativement) – le patron pêcheur détenant le brevet « Capitaine 200 » peut être seul à bord car ce titre inclut le diplôme de mécanicien 250 kW. Si le navire est plus grand mais que le moteur est toujours de 250 kW, le patron pêcheur a l'obligation d'avoir un matelot avec lui.

Si le même patron pêcheur souhaite pêcher au large, avec un moteur supérieur à 250 kW, son diplôme de Capitaine 200 ne suffit plus. L'équipage doit rassembler trois fonctions à savoir le capitaine, le marin et le mécanicien 750 kW. Néanmoins, celles-ci peuvent être remplies par seulement deux personnes si le patron ou le marin passe le diplôme de mécanicien 750 kW.



Le **patron pêcheur** ou le **capitaine** gère les campagnes de pêche et choisit les lieux de pêche, surveille les manœuvres et le traitement des captures. Il veille à la sécurité du navire et de son équipage. Il supervise l'entretien du navire et du matériel de pêche. Selon la taille du navire, il peut exercer seul à bord (le diplôme de capitaine 200 confère le diplôme de mécanicien 250 kW) ou diriger un équipage d'une vingtaine de marins ou plus. Dans la pêche artisanale, le patron gère aussi l'administration, la vente, les ressources humaines et le développement de son entreprise...



Le **matelot** participe à l'ensemble des activités de pêche (préparation, mise à l'eau et relève des engins de pêche), de traitement des captures (tri, préparation, conditionnement, stockage des captures et de leur débarquement au port), de l'entretien du navire et du matériel de pêche. Pour plus de polyvalence et une meilleure employabilité, il peut passer un diplôme de mécanicien pour exercer les deux fonctions sur les petits navires. Après quelques années d'expérience, il peut devenir patron de son propre navire et de sa propre entreprise.



Le **mécanicien**, responsable des machines, assure la conduite, la maintenance et l'entretien des moteurs du navire et des engins de pêche. Sur les plus grands navires, il peut être amené à exercer des fonctions de management, encadrant une équipe de trois à six mécaniciens, en tant que chef mécanicien. Le mécanicien travaille à bord de tous types de navires et dans toutes les zones du navire, principalement à la machine et même sur le pont avec les pêcheurs, où il réalise les tâches de conduite et d'entretien des installations. Les conditions de travail varient selon les zones de navigation, l'environnement climatique, les caractéristiques du navire...

4. Des professions réglementées exercées par des passionnés

La profession de marin est une profession réglementée au même titre que médecin, avocat, infirmier etc. Les conditions d'accès et d'exercice ne sont donc pas libres.

Un peu d'histoire

Depuis la deuxième moitié du XVII^e siècle, sous l'égide de Jean-Baptiste Colbert, la réglementation est une composante majeure de la gestion des pêches.

De nos jours, le but de la réglementation est de garantir durablement un intérêt commun : l'exploitation pérenne des ressources marines. Avant la Politique commune des pêches (PCP), la pêche était très « productiviste ». La chute de certains stocks halieutiques (la disparition du cabillaud à Terre-Neuve par exemple) l'a fait évoluer.

Actuellement, la réglementation appliquée à la pêche au niveau local émane de décisions européennes via la Politique commune des pêches. La PCP détaille des grandes lignes (règlements et directives) à suivre afin

de gérer durablement les flottes des États membres ainsi que les ressources marines. En France, c'est la direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA) qui est en charge des autorisations de pêche et de la répartition des quotas. Celle-ci assure le relais entre la Commission européenne et les structures professionnelles de pêche. La DGAMPA est liée aux directions interrégionales de la Mer (DIRM), qui s'appuient également sur les services des délégations à la Mer et au Littoral (DML) au sein des directions départementales des Territoires et de la Mer (DDTM).

Les CRPMEM font le relais au niveau local. Ils peuvent adopter des mesures de gestion locale de pêche dans les eaux territoriales, se préoccuper des enjeux environnementaux, délivrer des droits de pêche et établir des règles de cohabitation. Les délibérations prises par les Comités des pêches doivent être approuvées par arrêté préfectoral. Ainsi, de la réglementation peut émaner par pouvoir normatif depuis le niveau local (issue de la profession même), par un processus de concertation, pour s'ajouter à la réglementation existante.

Des pêcheurs parlent de leur métier-passion

Marin-pêcheur est une profession de passionnés avec ses traditions, sa réglementation et sa forte technicité.

« *Je suis issu d'une famille de pêcheurs ; je suis la quatrième génération. Depuis quelques années, j'ai repris le bateau de mon père mais j'exerce le métier depuis plus de dix ans. Il ne faut pas compter ses heures. Métier-passion, on n'y entre pas par hasard. Soit ça nous prend aux tripes soit on abandonne.* » (un pêcheur d'Occitanie)

« *On n'exerce pas si on n'aime pas la mer dans tous ses états, en été comme en hiver, lorsqu'il faut affronter le froid et les intempéries.* » (un pêcheur de Provence - Alpes - Côte d'Azur)

« *C'est un métier rude où les jours se suivent mais ne se ressemblent pas... donc on ne se lasse pas. Selon la taille du bateau, le secteur de pêche, les techniques de pêche peuvent être très différentes.* » (un pêcheur Corse)

Les professionnels de la pêche aiment leur métier, ce qui les a motivés à s'adapter tant bien que mal aux évolutions. Ils apparaissent plutôt adaptables car ils ont montré leur capacité à rebondir face aux changements climatiques et aux modifications des quotas, à l'innovation des matériaux, au partage des zones de pêche, etc. Néanmoins, ces dernières années, la réglementation s'est durcie en matière de sécurité (dans le but de protéger davantage les professionnels) et d'environnement. Les normes protégeant la faune et la flore, limitant les émissions de CO₂ pour faire face au changement climatique, se sont intensifiées.

Cette réglementation s'accompagne d'une évolution numérique notable. Les outils à bord se sophistiquent ; beaucoup de démarches se font dorénavant en ligne. Les nouvelles générations acceptent assez facilement ces nouvelles contraintes car ils ont été baignés dans cette double culture numérique et environnementale.

Pour autant, l'utilisation des nouvelles technologies ne gomme pas la nécessité de maîtriser les gestes traditionnels de la pêche. Ils varient selon le navire, que l'on exerce sur un thonier-senneur, un chalutier ou une petite pêche car les engins et la technicité sont très différents (filet, palangre, casier, etc.). Cette technicité se transmet sur le navire, de génération en génération.

Face à ces mutations, les métiers de la pêche ont été impactés. Les compétences déployées pour les exercer se transforment, se multiplient même. Les prochains paragraphes montrent ces changements en fonction des types d'évolution et les nouveaux besoins en compétences (ou accentuation des besoins) qui peuvent y être associés.

5. L'évolution constante de la réglementation en termes de sécurité et d'environnement

Ces deux dernières années, plusieurs réformes ont impacté les professionnels de la pêche, dont :

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention internationale dite « STCW pêche » (norme de la formation professionnelle maritime et certification), la France a engagé une réforme importante des titres professionnels. La date de fin de mise en œuvre de la réforme est portée par décret 2021-1799 au 31 décembre 2023. Les marins-pêcheurs n'ayant pas encore obtenu de titres réformés doivent suivre les formations complémentaires éventuellement nécessaires et effectuer les demandes de transformation de leurs brevets actuels.

La responsable d'Ocapiat (OPCO, des pêcheurs) note ainsi une forte tension en termes de demande de formation pour se mettre en règle avec cette réforme. Plus globalement, *la réglementation augmente significativement les demandes de formation auprès d'Ocapiat. 80 % des formations maritimes concernent les obligations sécuritaire STCW et le recyclage des brevets. Les 20 % restants sont majoritairement suivies pour diriger un navire. Elles concernent l'hygiène, le management, l'informatique, la qualité de vie au travail, etc.*

- En 2022 et 2023, un certain nombre d'évolutions juridiques ont impacté les professionnels du secteur de la pêche, selon la taille du navire ou le lieu de pêche :
 - Depuis le 1^{er} janvier 2023, les navires de pêche d'au moins 15 mètres de longueur battant pavillon français, qui naviguent dans certaines zones listées ici, sont obligés de participer à un programme d'observation embarquée. Cela oblige le capitaine à s'assurer que le navire dispose, avant d'embarquer, d'un observateur des pêches ou de la faune et flore marines, d'une autorisation d'embarquement d'observateurs à la pêche. À défaut, il doit entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir ladite autorisation.
 - Les navires de 10 mètres et plus sous pavillon français et détenant à bord des filets et/ou des chaluts sont dans l'obligation d'emporter une balise VMS ou VMS petits-côtiers. Ces balises de surveillance doivent être pleinement opérationnelles et paramétrées pour émettre une position en temps réel, toutes les heures, à compter du départ du port. Sous réserve d'exception, cette obligation va s'étendre progressivement durant l'année 2023, entre le 1^{er} mars et le 31 décembre, en fonction du numéro d'identification externe (CFR) du navire concerné.

- Pour les navires pêchant dans la Méditerranée : la pêche professionnelle à l'aide de certains engins ou techniques (chalut, senne tournante coulissante, drague, senne de plage et ganqui) nécessite d'avoir une autorisation européenne de pêche. Les conditions de délivrance ont été modifiées fin 2022.

« Les normes sur les navires sont plus lourdes en termes de consommation et de sécurité ainsi qu'en matière d'environnement. Le pêcheur va donc évoluer dans les espaces qui lui sont accessibles et va pêcher différentes espèces. Une zone qui avait des contraintes durant une période peut devenir une zone de cantonnement ou une zone avec des contraintes durant une autre période ; elle peut devenir un lieu d'installation d'éoliennes, d'exercices militaires durant un temps donné... les contraintes sont multiples et mouvantes pour le pêcheur. Par sa forte mobilité, il va s'exposer à beaucoup de contraintes surtout s'il a un grand bateau ou s'il pêche au large. Les obstacles réglementaires sont multiples et peuvent être coûteux, cet aspect n'a pas été forcément anticipé par le professionnel... » (un responsable pédagogique)

Certains pêcheurs parlent de « millefeuille de réglementations et d'interdictions difficiles à accepter », notamment les zones de protection forte (ZPF). Selon eux, les futures ZPF vont accentuer la réduction des zones de pêches déjà très réduites.

Quelques définitions utiles

La zone de protection forte (ZPF)

La Stratégie nationale pour les aires protégées retenue par le gouvernement consiste à mettre sous protection forte, d'ici à 2030, au moins 10 % de l'ensemble du territoire terrestre et maritime. (Objectif qui découle de la Stratégie européenne « Biodiversité pour 2030 »).

En matière d'espaces maritimes, la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » prévoit l'adoption de mesures de protection spécifiques.

Le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 précise la définition de la zone de protection forte qui répond à trois critères cumulatifs : la zone doit être préservée des atteintes liées aux activités humaines ; elle doit bénéficier d'un régime de protection foncière ou réglementaire ; enfin, les activités humaines doivent être effectivement contrôlées.

D'autres comprennent ces mesures d'encadrement de l'activité afin de « protéger leur environnement, leur outil de travail », car la pêche a un impact sur le milieu marin surtout lorsqu'elle n'est pas respectueuse. Néanmoins, ils soulignent la complexité de leur mise en œuvre sur le terrain et la lourdeur administrative. De même, la méthodologie employée pour la limitation des quotas ne leur semble pas adaptée aux problématiques méditerranéennes, par exemple en ce qui concerne la pêche au thon.

Un membre de comité de pêche résume ainsi les limites soulevées par certains professionnels :

« La méthodologie est nationale et ne considère que les engins utilisés en Atlantique, très différents de ceux de la Méditerranée. On ne tient pas compte des spécificités territoriales. Il y a une vraie nécessité à faire des politiques de réduction des quotas adaptés aux spécificités locales. Celles de l'Occitanie diffèrent de celles de PACA qui diffèrent de la Corse... »

Les responsables des comités reconnaissent que, par le passé, leur insuffisante implication dans les groupes de concertation a entraîné des prises de décisions défavorables à la filière. Dorénavant, ils prennent part aux groupes de travail entre acteurs du territoire, ils valorisent les mesures de bonnes pratiques de préservation de l'environnement marin, ils collectent des données pour des partenaires associatifs de protection de la nature mais ne sont pas encore pleinement confiants quant à l'utilisation des données collectées.

Enfin, le non-respect des normes, notamment le braconnage (ou pêche illégale), a souvent été jugé comme néfaste pour la filière, et ce dans les trois régions. Les restrictions de pêche ne touchent que les professionnels (pas les plaisanciers ni les braconniers). Or, la pêche illégale – c'est-à-dire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) – représenterait à l'échelle mondiale plus de 30 % des prises totales, d'après la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité. Elle est très importante en Méditerranée et constitue une concurrence déloyale pour la pêche légale.

« Concrètement, il y a le braconnage qui consiste à pêcher en tant que non-professionnel et vendre le produit de sa pêche. Si le pêcheur amateur garde sa prise pour lui, ce n'est pas du braconnage. Et il y a la pêche illicite, qui consiste à pêcher dans une zone protégée. Même si l'on ne vend pas sa pêche, c'est illicite. De même, la pêche au harpon est considérée comme illicite si elle est effectuée avec des bouteilles. Elle doit se faire au "poumon libre". » (un représentant institutionnel)

La lutte contre la pêche INN a incité la Région Sud-Provence - Alpes - Côte d'Azur à instaurer un Certificat régional d'activités professionnelles pêche et aquaculture à destination des pêcheurs, des restaurateurs et des consommateurs pour les encourager à acheter uniquement du poisson issu de la pêche légale.

→ NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES (OU ACCENTUATION DU BESOIN)

Connaissances approfondies de la réglementation européenne, nationale et locale et mise à jour, recyclage.

- Capacité à diriger un navire (management, QVT).
- Capacité à effectuer des suivis ou observations des espèces en lien avec les scientifiques.

Accentuation des enseignements sur le développement durable en formation initiale et surtout en formation continue, dès le CAP et le bac pro (comme cela s'est fait pour le BTS maritime).

6. L'évolution de l'activité vers plus de polyvalence

La polyvalence des pêcheurs professionnels peut se traduire par la multiplication des modes de pêche, par l'élargissement de la chaîne d'activité vers la transformation, la restauration, la vente directe (en ligne ou sur les marchés).

« *J'ai développé mon activité avec une branche "vente directe". Pour cela, j'ai créé un site de vente en ligne à destination des restaurateurs mais aussi des particuliers. Dans mon laboratoire, je prépare les poissons ou je transforme en produits préparés. J'ai embauché des salariés pour assurer ces activités de vente et de préparation, qui ont aussi des compétences en développement et maintenance de site Web.* » (un jeune pêcheur occitan)

D'autres activités se développent durant les périodes touristiques de Pâques à la Toussaint : les promenades en mer et le pescaturisme. Cette multi-activité intersectorielle s'est beaucoup développée dans les dernières années entraînant des conflits d'usage. Ceci a découragé un bon nombre de pêcheurs à poursuivre leur métier, qui ont fait du tourisme leur activité principale.

Le métier de scaphandrier, en développement ces dernières années, pour répondre aux besoins de main-d'œuvre du travail sous-marin, peut aussi attirer certains professionnels.

Les professionnels constatent que si les jeunes veulent poursuivre leur activité de pêche tout en préservant le milieu marin, ils doivent adopter une nouvelle posture professionnelle : la polyvalence, la multi-activité dans différents métiers (pêcheur/restaurateur ou pêcheur/maçon ou pêcheur/guide touristique ou encore pêcheur/scaphandrier, etc.), tout en veillant à effectuer une activité minimale de pêche nécessaire pour conserver leur licence européenne.

Un responsable de lycée maritime souligne que « *la multi-activité ne devrait pas poser de problème aux jeunes car ils n'aiment pas être "monotâche", ils aiment la diversité. Les jeunes ont une culture assez différente des anciens et ont parfois du mal à entrer dans une équipe où la vision est ancienne. Ils sont plus sensibles au développement durable, à la récupération des déchets, aux nouvelles technologies, à l'utilisation des nouveaux matériaux* ».

Réflexion sur la réorientation et l'adaptation de la flottille chalutière en Occitanie : le projet PROSPECTCHAMED soutenu par la Région Occitanie

Le segment des chalutiers se trouve confronté à un plan de gestion pluriannuel adopté par le Parlement européen le 4 avril 2019, qui prévoit une diminution significative de l'effort de pêche jusqu'en 2024 et des fermetures spatio-temporelles. Dans ce contexte contraint, les professionnels, inquiets pour l'avenir de leur métier, ont souhaité être proactifs. Ils réfléchissent sur de potentielles réorientations ou adaptations de la flottille chalutière.

Le projet PROSPECTCHAMED, porté par le comité régional accompagné par Cépralmar, invite à une réflexion globale intégrant l'ensemble de l'environnement d'une entreprise de pêche (encadrement, marché, technologie, environnement, social, économie). L'objectif est de quantifier les conséquences du plan de gestion et d'évaluer des alternatives pour construire un modèle économique équilibré et pérenne. L'analyse est faite aussi bien au niveau individuel (le navire) que pour la filière régionale dans son ensemble. Le projet se décline en trois phases :

- une caractérisation socio-économique et spatio-temporelle des activités de pêche ;
- une analyse des impacts des mesures de gestion du plan de gestion WEST-MED selon différents scénarios de réduction de l'effort de pêche en nombre de jours de mer ;
- une évaluation des trajectoires possibles de cette flottille à l'horizon 2024 au regard des conséquences du plan de gestion sur l'ensemble de la filière pêche locale.

L'enjeu du projet est fondamental pour l'avenir de la filière pêche d'Occitanie dans son ensemble. Outre les chalutiers, ce plan de gestion va fragiliser les halles à marée via la diminution des apports, et en cascade l'ensemble des acteurs.

→ NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES (OU ACCENTUATION DU BESOIN)

- Gestion d'une entreprise de pêche comportant plusieurs activités.
- Courts modules de formation (continue) d'écailler, poissonnier, de restauration, de stérilisation, etc.
- Formation à un autre métier (hors pêche) pour une double activité professionnelle.
- Montage de site Web, utilisation des réseaux sociaux pour développer la vente directe en ligne.

7. L'évolution de l'activité vers une pêche plus durable

La prud'homie de Calvi a constaté que, depuis dix ans, les quantités de poissons de langoustes se sont fortement réduites. Les scientifiques ont montré que la multiplication des modifications induites sur les fonds marins et dans la colonne d'eau (salinité, modification des courants, réchauffement, etc.) a diminué les quantités de plancton ainsi que la nourriture des poissons.

Aujourd'hui, 80 % de la pêche corse se concentre sur la langouste. L'an dernier, cette pêche s'est aussi réduite de moitié. Les études scientifiques estiment qu'il faudra de nombreuses

années pour revenir au flux d'avant. Les pêcheurs travaillent avec les scientifiques, les accueillent sur leurs navires pour qu'ils puissent effectuer leurs prélèvements et suivre les évolutions. Même si toutes ces analyses sont écrites au conditionnel, les pêcheurs ont pris conscience que ces modifications environnementales s'accroissent.

Cette année, ils se sont donc réorientés vers la pêche à l'espadon qui nécessite une autorisation européenne.

« Les filets de pêche sont différents. On change deux fois par an d'analyse de pêche. Aujourd'hui, il y a plus de thons que d'espadon mais on doit rejeter à la mer les thons supplémentaires quand les quotas sont dépassés. Les réglementations européennes ne tiennent pas compte des réalités territoriales : en Corse, il y a plus de thons que d'espadons. »

« Aujourd'hui, les pêcheurs sont les smicards de la mer. S'ils arrivent à avoir 1500 euros par mois, c'est super ! Les belles années de la pêche n'existent plus. Aujourd'hui, perdre un jour c'est peut-être perdre la journée qui permettait d'équilibrer le budget.

Il y a peu de reconversion, sauf ceux qui ont entre 30 et 35 ans. Beaucoup d'entre eux sont devenus pêcheurs par passion mais cela représente un lourd investissement. Un petit bateau coûte entre 80 000 et 100 000 euros auxquels il faut ajouter 20 000 euros de filets. Avant, on sortait six heures par jour et on rentabilisait l'investissement. Actuellement, pour s'en sortir, il faut sortir de 10 à 12 heures. » (un patron pêcheur de 65 ans)

Quelques définitions utiles

Le programme PELA-Méd : des pêcheurs engagés pour l'avenir de la Méditerranée

C'est un programme de développement du territoire, initié par les pêcheurs aux petits métiers du Var mené par Planète Mer en collaboration avec le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var. Il a trois objectifs :

- acquérir des connaissances sur les ressources exploitées et les activités de pêche ;
- renforcer la surveillance et le contrôle de pêche afin de lutter contre le braconnage ;
- mettre en place une gestion partagée sur les principes de cogestion.

L'association Planète Mer a pour mission d'accompagner la profession vers une pêche durable et responsable.

Les prud'homies peuvent intervenir en mettant en place des règles privilégiant la préservation des espèces marines. La prud'homie de Calvi a pris de conscience de la surpêche et la raréfaction de langouste. En 2023, elle a ainsi décidé de retarder la prise de langouste au 1^{er} avril. Tous les pêcheurs n'étaient pas d'accord ; la prise de conscience vient souvent des jeunes.

La création de labels pour motiver les pêcheurs qui respectent la réglementation

Pour les produits de la pêche, deux références dominent : le label mondial privé MSC (Marine Stewardship Council) créé il y a vingt ans par l'ONG WWF et le groupe agroalimentaire Unilever, et le label national « écolabel pêche durable » lancé par FranceAgriMer en 2014.

En France, le label le plus répandu est le label MSC Pêche durable qui garantit que « le poisson a été pêché d'une manière responsable, en laissant suffisamment de poisson dans l'océan, en respectant l'environnement marin et en permettant aux pêcheurs de continuer à exercer leur métier ». Cette garantie s'établit sur la base d'une trentaine de critères à remplir, comme l'obligation d'études d'impact sur le milieu marin ou l'interdiction de certaines pratiques de pêche. Toutefois cette certification est controversée pour plusieurs raisons notamment les économies de carburant par l'utilisation de navires moins consommateurs et le recours à des techniques de pêche plus légères.

Les Régions Occitanie et Provence - Alpes - Côte d'Azur ont aussi créé des certificats ou labels régionaux valorisant les poissons locaux, de saison et fournis par des professionnels garants d'une pêche durable et responsable.

→ NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES (OU ACCENTUATION DU BESOIN)

Acculturation à des documents scientifiques pour favoriser la compréhension entre les chercheurs et les pêcheurs.

Formations auprès des scientifiques pour améliorer la coopération entre les parties et accentuer les observations de terrain et locales.

Formation au montage de dossier pour les demandes d'aides financières et de labellisation ; formation au montage financier d'un projet.

Formation à la coopération, la concertation, la gestion de conflits... pour améliorer le dialogue entre les scientifiques et les associations de protection de la nature et pour une représentation professionnelle efficace auprès des instances décisionnaires (régionales et nationales).

8. La transition énergétique des navires

Le plan de sortie de la flotte et les moteurs nouvelle génération

L'un des grands enjeux de la filière pour aller vers une pêche durable est la décarbonation des navires de pêche, surtout ceux qui consomment beaucoup d'énergies fossiles tels que les chalutiers.

Pour favoriser la transition énergétique de la flotte, deux principales actions peuvent être menées :

- la substitution de l'usage du gazole par une énergie plus propre, telle que l'hydrogène ;
- une amélioration de l'hydrodynamisme des coques de navires permettant la réduction des besoins énergétiques.

Le plan France 2030 consacre 15 millions d'euros pour la décarbonation des navires de pêche et d'aquaculture. Un appel à projets pour améliorer la performance énergétique ou environnementale de ces navires a aussi été lancé en 2021.

Le Plan de sortie de flotte (PSF), aussi appelé « prime à la casse », a pour but de pêcher moins et de mettre à la casse les vieux navires très polluants. En Méditerranée, le PSF a par exemple été mis en place pour la pêche au thon rouge : les captures ont été réduites car le nombre de navires pêchant le thon rouge a diminué. Il est également appliqué sur des navires tels que les chalutiers.

Un agent de la DIRM explique le principe du PSF : « *Par exemple, j'ai un chalutier qui n'est plus économiquement viable, je le mets à la casse et j'obtiens en contrepartie une aide de l'Union européenne (crédits FEAMPA) et du Conseil régional.* »

Les moteurs nouvelle génération

La transition énergétique est étroitement liée à la crise énergétique et au coût du gazole.

Le coût de l'énergie a fortement augmenté ; les pêcheurs utilisent à 98 % du gazole. Malgré les aides gouvernementales (détaxe), le coût du combustible est devenu trop important et grève de façon notable le chiffre d'affaires des pêcheurs.

Cela devrait inciter les patrons à aller vers la transition écologique et plus particulièrement la remotorisation. En effet, selon la puissance du navire, il est nécessaire d'embaucher un mécanicien. Cela explique que beaucoup de

pêcheurs aient suivi la formation de mécanicien (en fonction du navire acheté). Encore peu de pêcheurs s'engagent réellement dans la transition écologique mais cela devrait les remotiver à avoir un moteur moins vorace en énergie et un meilleur rendement.

Cette nouvelle motorisation ne va pas de soi car elle n'est pas toujours perçue comme performante :

Un pêcheur souligne : « *Les moteurs de nouvelle génération demandent une bonne gestion de l'électronique. Ils tombent souvent en panne. Il y a régulièrement des problèmes électroniques à cause de l'eau et du sel. La technique ressemble à celle des moteurs véhicules. Aussi, pour déceler la panne, il faut un ordinateur qui fait l'autodiagnostic. On ne peut plus réparer nous-mêmes ; on doit faire appel à un mécanicien à chaque panne, ce qui coûte cher, beaucoup plus cher qu'avant car on ne peut plus faire les petites réparations.* »

Autre remarque : « *L'UE a donné des aides pour l'installation de moteurs nouvelle génération sur nos navires... Il est néanmoins possible de garder les anciens moteurs à condition de les reconditionner, mais ce reconditionnement coûte cher, environ 10 000 euros. En général, les pêcheurs préfèrent les anciens moteurs qui n'ont pas d'électronique car ils ont moins de problèmes, ils sont plus fiables.* »

→ NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES (OU ACCENTUATION DU BESOIN)

Formation à l'éco-conduite.

Formation sur le diagnostic de panne des moteurs nouvelle génération et sur les dépannages urgents pour permettre aux capitaines d'avoir une certaine autonomie technique.

Ajout d'un module complémentaire d'électromécanicien au brevet de mécanicien 750 Kw pour donner au titulaire la capacité de réparer les pannes des nouveaux moteurs.

Formation de base en électronique. Encourager les armateurs à faire passer le brevet d'officier mécanicien de la marine 3 000 kW, pour la pêche au large.

9. L'évolution numérique souvent résultante des évolutions réglementaires et environnementales

Les outils numériques sont aujourd'hui très présents à bord des navires de pêche. Avec les écrans, les capteurs, le journal de pêche électronique, le pêcheur dispose d'informations précises sur la météo, le cours des marchés, la présence de poissons, le filet et son comportement...

Les outils se sophistiquant, le métier subit un choc numérique car les outils d'aide à la pêche et à la vente et les démarches administratives sont en ligne. Or, la plupart des pêcheurs n'ont pas de formation numérique. Même si elles touchent principalement les gros navires, les dernières mesures obligent les petits pêcheurs à se convertir au numérique. Or, ils n'y sont pas formés et n'ont pas toujours l'appétence pour cela. Les jeunes ont l'habitude de naviguer sur les réseaux sociaux mais sont beaucoup moins à l'aise avec les outils utilisés professionnellement. De même, ils ne savent toujours pas créer leur propre site Internet pour la vente en ligne.

Exemple d'évolution numérique

En vertu des nouvelles mesures réglementaires de contrôle de la pêche, tous les navires devront être équipés d'un dispositif de contrôle (balises de localisation) permettant aux autorités nationales de les localiser et de les identifier à intervalles réguliers. La majorité des petits navires ont jusqu'à 2030 pour se mettre aux normes.

La nouvelle législation européenne a aussi pour ambition le recueil de données plus précises afin de permettre une meilleure gestion des ressources marines. **Tous les navires de l'UE, sans exception, devront enregistrer et déclarer leurs prises de manière numérisée.** Cela s'applique en particulier aux registres de pêche, aux déclarations de transbordement et aux déclarations de débarquement.

Les capitaines des navires de moins de 12 mètres pourront remplir et soumettre une déclaration simplifiée à la fin de la journée de pêche, une fois qu'ils seront en sécurité au port et avant le débarquement.

La transition numérique peut aussi être volontaire : un pêcheur de 28 ans a ainsi signalé que grâce à des technologies modernes il arrive à localiser les bancs de poissons et à faire des prises plus rentables.

La société internationale CLS, basée à Toulouse, devenue pionnière dans la fourniture de solutions d'observation et de surveillance depuis 1986

Après trente-six ans d'expérience, CLS (Collecte, Localisation, Satellite) a déclaré un chiffre d'affaires de 173 millions d'euros. Elle emploie actuellement 900 salariés en France et dans le monde.

Ses activités s'orientent sur cinq secteurs :

- La gestion durable des pêches
- La surveillance environnementale
- La sécurité maritime
- La mobilité
- Les énergies et infrastructures

Dans le cadre de la gestion durable des pêches, CLS a développé des outils pour les pêcheurs et les administrations de pêche. Elle fournit entre autres des balises de surveillance des navires (par satellite VMS) et propose en complément des journaux de bord électroniques pour enregistrer les prises de pêche.

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée a choisi cette solution CLS pour gérer la flotte de pêche agissant dans les eaux de Méditerranée et dans la mer Noire, aussi bien pour la pêche que pour la conservation des stocks halieutiques.

→ NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES (OU ACCENTUATION DU BESOIN)

Formation aux logiciels de télédéclaration (par exemple de visiocapture).

Accompagnement à la transition numérique des petites structures.

Formation pour la création d'un site Internet.

10. L'évolution dans la gestion des déchets des engins de pêche


La loi AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) impose aux fabricants de certains produits (emballages ménagers, textiles, médicaments, etc.) d'organiser la gestion des déchets générés par ces derniers. Ces dispositifs reposent donc sur le principe du « pollueur-payeur ». Le 1^{er} janvier 2025, une filière à responsabilité élargie du producteur (REP) « engins de pêche » doit être opérationnelle. On entend par « engins de pêche » tout élément ou toute pièce d'équipement qui est utilisé dans le cadre de la pêche ou de l'aquaculture pour cibler, capturer ou élever des ressources biologiques de la mer, ou qui flotte à la surface de la mer et est déployé dans le but d'attirer et de capturer ou d'élever de telles ressources biologiques de la mer.

La notion de « déchets d'engins de pêche » se définit comme étant « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

À ce titre, les professionnels concernés sont invités à proposer les clauses d'un futur accord en 2023 pour mettre en place cette filière REP. En l'absence d'accord, le gouvernement reprendra la main pour imposer une réglementation opérationnelle pour le 1^{er} janvier 2025.

« *Les pêcheurs ont accepté les aires marines, les quotas, les évolutions technologiques... mais la préservation des ressources n'est pas que l'affaire des pêcheurs. Elle doit concerner tous les acteurs. Aujourd'hui, on aurait des surprises à mesurer les quantités de poissons pêchées par la plaisance en comparaison de la petite pêche professionnelle. Il faut que les efforts soient partagés et que la réglementation s'étende de la pêche à la plaisance.* » (un jeune pêcheur)

En conclusion, le marin-pêcheur de demain n'est pas tout à fait le même qu'aujourd'hui. Il va de plus en plus s'investir dans les instances afin de peser en tant que gestionnaire des ressources et non plus uniquement en tant que préleveur des ressources.



La société Glokis crée en 2020 une filière de recyclage des déchets de la pêche en Méditerranée en partenariat avec une société bretonne – Entretien avec la directrice générale

Glokis, anciennement Click-Dive, est une jeune société par actions simplifiée de l'économie sociale et solidaire qui s'est spécialisée dans la dépollution marine et la réduction des déchets de la mer.

Depuis 2020, ses nouveaux projets l'ont menée à l'accompagnement et l'expertise pour la gestion des déchets de la pêche et au développement de nouvelles compétences liées à l'économie circulaire. En effet, la structure est pionnière dans le domaine des études de solutions et dans le développement de la filière de valorisation des déchets de la pêche. Ce projet a d'ailleurs été financé au titre du Plan littoral 21 afin de développer la filière de recyclage des filets de pêche en Occitanie.

Pour mener à bien le projet de créer à terme la filière de recyclage, la directrice a parcouru un long chemin d'appropriation et de maîtrise du sujet des filières de recyclage. La première étape a été de comprendre pourquoi elle croisait tant de filets fantômes au cours de ses plongées subaquatiques. Pour cela, il lui fallait se rapprocher des professionnels, souvent décriés par son entourage. Ses nombreuses rencontres avec les pêcheurs marseillais sur leurs lieux d'exercice lui ont permis de mieux appréhender les problématiques du métier et de la fin de vie des filets usagés, qui ne peuvent être amenés dans les déchetteries ou jetés dans les poubelles classiques de consommation.

En second lieu, elle a souhaité maîtriser au mieux les techniques de recyclage du plastique. Elle a ainsi été accompagnée scientifiquement par un professeur en biotechnologie et ses étudiants. Cette période a été l'occasion d'accumuler des connaissances sur

les propriétés mécaniques des filets de pêche, sur la faisabilité du recyclage plastique. Ces deux phases maîtrisées, il était nécessaire de parfaire ce parcours par l'acquisition de compétences en matière de gestion d'entreprise et montage de budget. Ces connaissances se sont révélées indispensables pour construire un modèle économique d'entreprise fiable et durable.

Elle a ainsi opté pour la formation avec l'Institut régional des chefs d'entreprise (IRCE). Créé en 1989 à l'initiative de chefs d'entreprises, l'IRCE accompagne les dirigeants d'entreprise à impact positif sur l'économie, l'emploi et l'environnement des territoires, à travers des parcours collectifs structurants. Les formateurs ont porté son attention sur la nécessité de décortiquer chaque étape du projet, d'en comprendre l'impact économique et social et d'identifier les points de vigilance pour le montage du projet.

La directrice a choisi de parcourir ce long chemin afin de proposer un projet qui intègre l'ensemble des étapes de recyclage (de la collecte à la vente d'une nouvelle matière première). L'acquisition de toutes ces compétences techniques et économiques a permis à la société de proposer un projet fiable, tout au long de la chaîne de valeurs, aux gestionnaires des ports, aux collectivités territoriales qui font appel à elle. Chaque étape est maîtrisée car Glokis fait appel à des partenaires reconnus dans le recyclage et la protection de l'environnement.

Son partenaire principal est Fil & Fab. Créé en 2015 par de jeunes Bretons, Fil & Fab est le pionnier français du recyclage des filets de pêche. Son savoir-faire aujourd'hui reconnu lui a permis de produire et commercialiser depuis 2019 des granulés de plastique recyclé (©Nylo, un polyamide 6 recyclé) issu à 100 % des filets de pêche. Il vend ensuite les granulés à diverses entreprises : créateur optique pour en faire des montures, grande marque de montres de luxe (aiguilles en plastique), fabricant d'ailerons de surf...

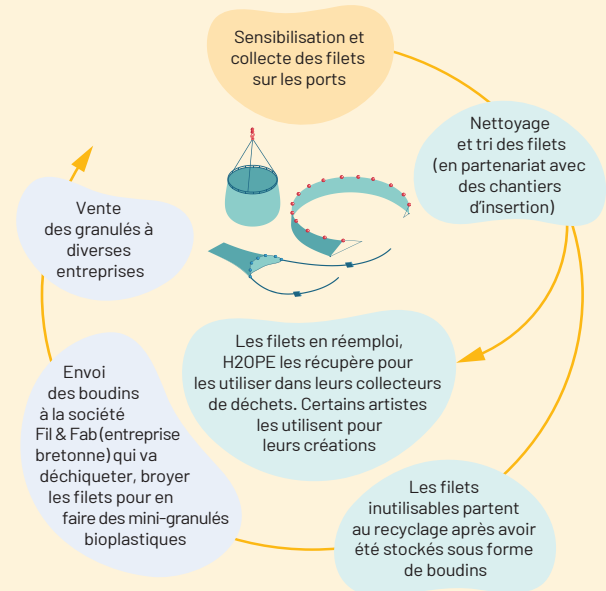
Les étapes de l'accompagnement proposé sont :

- quantification du volume de déchets générés ;
- qualification des déchets pour identifier le matériau collecté et la recyclabilité (le traitement n'étant pas le même) ;
- installation de la filière localement c'est-à-dire des bacs de collecte ;
- transport de la matière à Port-de-Bouc où les filets sont triés selon qu'ils sont réemployables ou inutilisables ; lavage manuel des filets (retrait des matières organiques et hors plastique) ;
- envoi de la matière nettoyée, stockée sous forme de boudins (méthode de stockage optimisée par Glokis) à Fil & Fab ;
- transformation en granulés plastique recyclé ;
- vente des granulés, matière première pour de nouveaux produits.

Les vendeurs de filets de pêche (trois principaux en France) ont été dans l'obligation de déposer les statuts de l'éco-organisme en 2023 car la filière REP doit être opérationnelle en 2025. Ils ont choisi la structure Ecologic, éco-organisme agréé par l'État mais qui n'est pas spécialisé dans les déchets issus de la pêche. Il serait donc opportun que cette structure se rapproche des entreprises expertes comme Glokis et Fil & Fab pour construire ensemble cette filière sur les modèles existant déjà sur les territoires breton et méditerranéen.

SCHÉMA 4

Chaîne de recyclage de Glokis pour donner une seconde vie aux filets de pêche usagés



Source : Carif-Oref PACA, 2023.



Chapitre 4

Les formations préparant aux métiers de la pêche

Les formations aux métiers de la pêche sont très réglementées et ont subi plusieurs réformes ces dernières années. La réglementation est assez complexe pour les compétences, les formations, les diplômes. Les exigences varient selon le statut (patron pêcheur ou matelot), la taille et l'éloignement de la côte. Les voies d'accès à la formation sont aussi multiples.

Seront présentées ci-dessous les formations accessibles par la formation initiale et par la formation professionnelle continue. La voie par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ne sera que très peu abordée par manque de données et d'information disponible.

Note méthodologique

À l'instar de qui se fait au sein de l'Observatoire interrégional des métiers de la mer en Méditerranée, nous avons distingué les formations « cœur pêche » (cf. tableau ci-dessous) des formations « périphériques » menant aux métiers de la filière pêche c'est-à-dire non spécifiques à la pêche ou transversales aux métiers de la mer (par exemple, les autres brevets capitaine ou mécanicien, les CAP de poissonnier-écailler, les masters d'océanographie, les certificats matelot pont, etc., et les diplômes de l'aquaculture abordés dans les chapitres suivants).

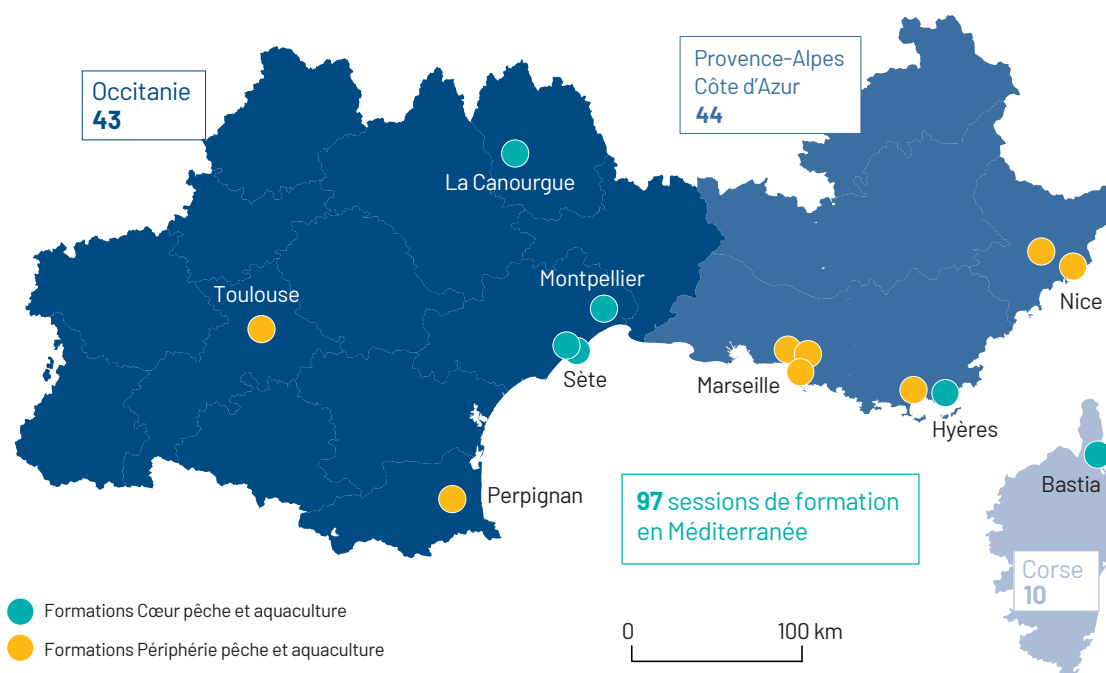
TABLEAU 4

Les diplômes « cœur pêche »

Brevet	Capitaine 200 / Capacitaire à la pêche
Brevet	Capitaine 500 / Patron de pêche
Bac pro	Conduite et gestion des entreprises maritimes - pêche
Brevet	Patron de pêche
CAPP	Commandement à la petite pêche
BTSM	Pêche et gestion de l'environnement marin

CARTE 4

Ensemble des formations menant aux différents métiers de la pêche et de l'aquaculture sur le littoral méditerranéen (y compris les brevets et certifications)



Source : Idéo Onisep, Offre Info, DIRM 2023 – Traitement Observatoire interrégional des métiers de la mer.



TABLEAU 5

Sessions de formation « cœur pêche » et « périphériques »

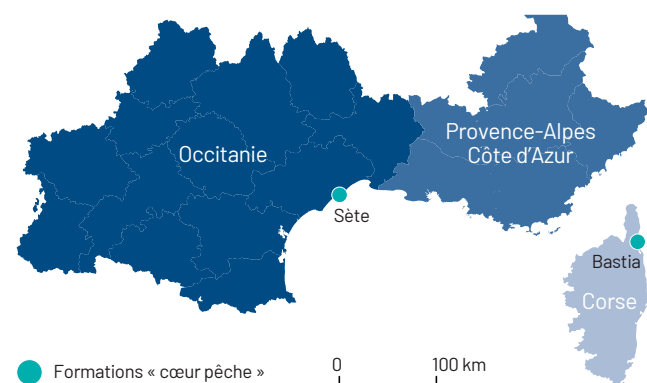
Nom du diplôme visé	Nombre de sessions
Bac pro	6
• Aquaculture	1
• Conduite et gestion des entreprises maritimes - pêche	2
• Cultures marines	1
• Électromécanicien marine	2
Brevet professionnel Responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale	1
Brevet	35
Capitaine 200	13
• Capitaine 200 avec CGO	
• Capitaine 200 avec CGO - Compétences climat écogestion des milieux marins	
• Capitaine 200 / Capacitaire de la pêche	
Capitaine 500 et Capitaine 500 / Patron de pêche	5
Mécanicien 250 kW dont Mécanicien 250 kW module sensibilisation maintenance hydrogène	8
Mécanicien 750 kW dont Mécanicien 750 kW module sensibilisation maintenance hydrogène	7
Patron de pêche	1
Responsable d'exploitation aquacole maritime continentale	1
BTS Agricole aquaculture	3
BTS Maritime	3
• Pêche et gestion de l'environnement marin	2
• Aquaculture	1
CAP	14
• Alimentation poissonnier / poissonnier / poissonnier écailler	8
• Commandement de la petite pêche	2
• Conchyliculture	1
• Maritime	3
Certificat	20
• Marin ouvrier de navire aux cultures marines niveau 1	2
• Matelot pont	14
• Matelot pont - Compétences climat écogestion des milieux marins	3
• Patron de navire aux cultures marines niveau 1	1
CQP Responsable d'exploitation conchylicole	1
Diplôme universitaire	3
• Chef de projet et d'exploitation en aquaculture	1
• Technicien spécialisé en aquaculture et aquariologie	2
Formation complémentaire en cultures marines	1
Master	10
• Gestion des littoraux et des mers	1
• Gestion ressource eau	4
• Océanographie	5
Nombre total de sessions de formation en Méditerranée	97

Source : Idéo Onisep, Offre Info, DIRM 2023 – Traitement Observatoire interrégional des métiers de la mer.

Près d'une centaine de sessions de formation sont dispensées dans l'une des trois régions méditerranéennes afin de former à un métier « cœur pêche » ou « périphérique pêche ». Néanmoins, seules l'Occitanie (lycée de la mer Paul-Bousquet à Sète) et la Corse (lycée maritime et aquacole Jacques-Faggianelli à Bastia) proposent des formations « cœur pêche », organisées en 12 sessions.

CARTE 5

Répartition des formations initiales « cœur pêche » sur le littoral méditerranéen



Source : Idéo Onisep, Offre Info, DIRM 2023 – Traitement Observatoire interrégional des métiers de la mer.

L'exercice du métier de marin est conditionné à la possession de diplômes. Dans le cadre de la convention internationale dite « STCW pêche » (Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers) la France a engagé une réforme importante des titres professionnels. Désormais, la revalidation des brevets et certificats tous les cinq ans s'appliquent également au secteur de la pêche (sauf la petite pêche pour le moment) et ce, à partir du 1^{er} janvier 2024.

TABLEAU 6

Les formations « cœur pêche »

Nom du diplôme visé	Nbre de sessions
Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes - pêche	2
Brevet	6
Capitaine 200 / Capacitaire de la pêche	4
Capitaine 500 et Capitaine 500 / Patron de pêche	1
Patron de pêche	1
BTS Maritime - Pêche et gestion de l'environnement marin	2
CAP Commandement de la petite pêche ou maritime	2
Nombre total de sessions de formation en Méditerranée	12

Source : Idéo Onisep, Offre Info, DIRM 2023 – Traitement Observatoire interrégional des métiers de la mer.

Les titres et diplômes principalement dispensés en formation continue

Pour entrer dans le métier, il faut être titulaire du certificat Matelot pont.

Pour être patron pêcheur, les conditions dépendent de la taille du navire et de l'éloignement. Par exemple :

- pour les petits métiers de moins de 9 mètres : certificat de pêche ;
- pour les petits métiers de plus de 9 mètres (inférieurs à 160 kW) : Capitaine 200 ;
- pour les petits métiers de moins de 24 mètres (inférieurs à 250 kW) : Capitaine 200 ;
- pour les petits métiers de moins de 24 mètres (supérieurs à 250 kW) : Capitaine 200 + Mécanicien 750 kW ;
- pour les chalutiers et thoniers, il faut le capitaine 500 (ou plus).

Le Capitaine 200 confère au titulaire la responsabilité du navire et des matelots. Celui-ci est aussi responsable de l'intérêt de l'armateur et de la bonne organisation de l'activité. Plus on monte dans le numéro capitaine (200, 500, 3000), plus on développe des compétences et plus on accède à un poste à responsabilités.

Les titres et diplômes dispensés dans les lycées maritimes, en formation initiale

On compte 12 formations dont quatre sont accessibles par la voie initiale. Les autres sessions sont suivies en formation continue. Les deux lycées de la mer proposent des formations menant à trois diplômes : le CAP, le bac pro et le BTS, ainsi que les brevets de capitaine.

Le certificat d'aptitude professionnelle maritime de Matelot (CAP Matelot)

L'enseignement sanctionné par le diplôme national du CAP maritime de Matelot constitue la formation de base exigée des personnels qualifiés des entreprises d'armement à la pêche. Il développe des connaissances relatives :

- à la navigation et à la technologie du navire ;
- à l'océanographie et aux techniques de pêche ;
- au traitement des captures ;
- à la maintenance.

Les conditions d'admission sont :

- les candidats doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la navigation établi par un médecin des gens de mer, conformément à l'arrêté du 16 avril 1986 modifié, notamment son article 25 ;
- l'âge minimal est de 15 ans, il n'est pas fixé de limite supérieure ;
- la formation s'adresse aux jeunes issus de classes des collèges.

La formation se déroule sur deux ans et comporte 12 semaines de stages hors de l'établissement scolaire :

- des stages d'embarquement à bord de navires de pêche ;
- des stages dans des entreprises des secteurs amont et aval de la pêche.

Les débouchés

Ce CAP est le titre de formation professionnelle exigé pour l'embarquement en qualité de matelot. Les détenteurs de ce titre peuvent aussi postuler à l'emploi d'agent au sein des entreprises du secteur maritime.

Pour être matelot, le premier niveau est le CAP Matelot. Les formations accueillent des élèves de 15 ans au minimum. Les effectifs sont en baisse depuis la mise en place des quotas de thon.

« Il y a un avant et après quotas de thon (directive européenne d'il y a cinq à dix ans) car avant il y avait un CAP Thon. Cela a entraîné une forte baisse des effectifs en formation initiale. Depuis, les quotas ont augmenté à nouveau grâce à une meilleure connaissance des ressources (même si on observe encore un décalage entre les observations de l'Ifremer et la réalité des pêcheurs en mer). Cette croissance des quotas entraîne une recrudescence de la demande formation initiale filière pêche. » (un responsable formation)

Le CAP permet d'avoir des compétences de base sur le traitement des captures et sur la maintenance. Des modules de navigation et technologies, océanographie et technique de pêche sont proposés. Les réformes ont permis d'avoir quelques heures de formation sur la connaissance des ressources naturelles mais celles-ci demeurent insuffisantes face aux enjeux de transition écologique de la profession.

Le baccalauréat professionnel Conduite et gestion des entreprises maritimes (bac pro CGEM)

La formation menant au bac pro CGEM prépare à l'exercice de responsabilités dans les entreprises du secteur maritime ou paramaritime. C'est le premier diplôme pour être indépendant, sur des navires de petite pêche. Elle comporte un tronc commun d'enseignements relatifs à :

- la conduite du navire et de la pêche ;
- le navire et sa stabilité ;
- le traitement des captures ;
- la gestion et le management ;
- la technique de pêche ;
- la sécurité et la communication ;
- la préservation de la ressource, le développement durable.

Les conditions d'admission :

- les candidats doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la navigation établi par un médecin des gens de mer conformément à l'arrêté du 16 avril 1986 modifié, notamment son article 2 ;
- il n'est pas fixé de limite d'âge.

La formation est accessible aux élèves issus des classes de troisième ou titulaires de l'un des diplômes suivants :

- CAP maritime spécialités Marin-pêcheur, Matelot ou Marin du commerce ;
- peuvent également être admis sur décision du recteur et après avis de l'équipe pédagogique les élèves titulaires d'un CAP autre que ceux visés ci-dessus ;
- les élèves ayant accompli au moins une scolarité en classe de première et les titulaires d'un diplôme ou titre homologué, classé au niveau V.

La scolarité se déroule sur trois années (seconde-première-terminale) et comporte 20 semaines de stage en entreprise (PFMP).

Les prérogatives obtenues au fur et à mesure de la scolarité :

- en fin de classe de seconde : certificat Matelot pont + 250 kW ;
- en fin de classe de première : Le brevet de Capitaine 200 est obtenu après 12 mois de navigation effective ;

- en terminale : baccalauréat professionnel CGEM / Chef quart 500 → Lieutenant de pêche / Capitaine 500 → Patron de pêche.

Les titulaires du bac pro peuvent poursuivre leurs études en BTS maritime PGEM (Pêche et gestion de l'environnement marin).

Certificats requis pour exercer des fonctions à bord et obtenir les prérogatives associées au bac pro CGEM :

- classe de seconde : CFBS - médical 1 - certificat sensibilisation à la sûreté ;
- classe de première : CQALI - médical 2 - navire à passagers ;
- classe de terminale : CAEERS - CGO.

Les débouchés

Le baccalauréat professionnel Conduite et gestion des entreprises maritimes option pêche permet d'occuper des emplois d'encadrement à la pêche. Les patrons de pêche, du fait de leurs capacités manœuvrières, de leur connaissance de la mer et de leurs aptitudes diverses, sont très demandés même dans d'autres secteurs. Le bachelier pourra aussi exercer dans les domaines du transport littoral de passagers, du dragage public ou privé, du remorquage portuaire ou hauturier, du lamage et du balisage.

Avec la réforme du bac pro, le titulaire doit avoir des compétences en mécanique. Les lycéens passent en cours de scolarité le certificat Matelot pont et obtiennent les prérogatives Capitaine 200 et 500 lorsqu'ils ont cumulé assez de mois de navigation.

BTS maritime Pêche et gestion de l'environnement marin (BTS PGEM)

Ce BTS a pour vocation de former des marins, techniciens supérieurs, opérationnels dans les domaines de la pêche et de la gestion de l'environnement marin. Cette formation permet également l'accès à l'École nationale supérieure maritime et aux formations en vue de la délivrance des brevets de Chef de quart passerelle, brevet de Capitaine 3 000 et de Capitaine de pêche.

Les conditions d'admission

Il faut satisfaire aux normes d'aptitudes médicales requises pour la navigation. Les candidats sont ensuite admis sur dossier :

- Directement en première année de BTSM pour les candidats titulaires d'un baccalauréat de la spécialité Conduite et gestion des entreprises maritimes.
- Après une année obligatoire de mise à niveau maritime pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel autre que la spécialité visée ci-dessus. L'année de mise à niveau est partie intégrante de la formation, l'admission vaut pour la totalité de la formation. Une classe de mise à niveau maritime est ouverte au lycée professionnel maritime d'Étel, dans le Morbihan.

La formation dure deux ans (ou trois ans pour les élèves qui auront suivi la classe de mise à niveau maritime) et comporte un minimum de 8 semaines de stages.

Les compétences développées :

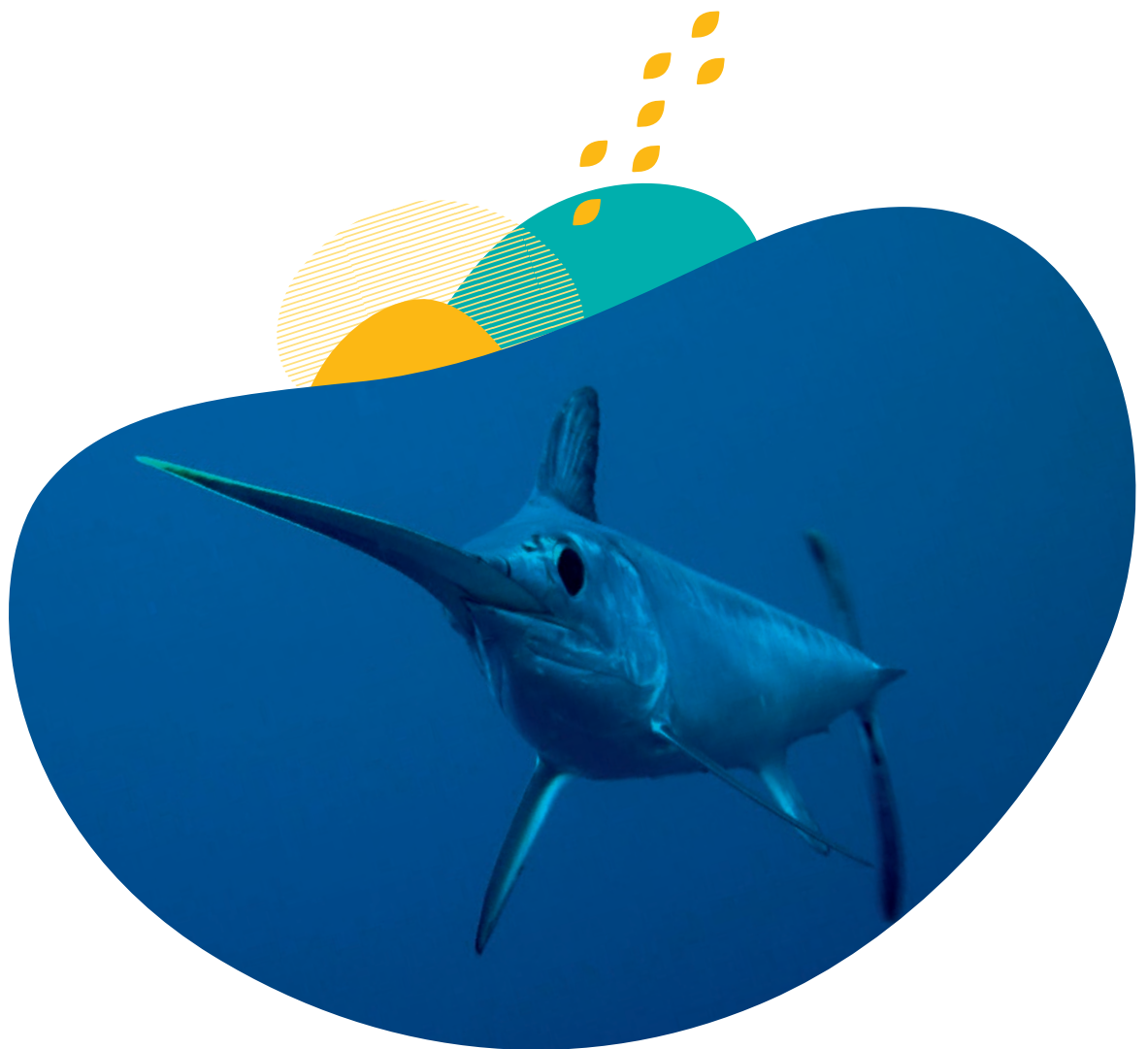
- conduite et gestion d'un navire, conduite de la pêche, spécialiste de la réglementation des pêches ;
- préparation, organisation, planification de missions d'observation de campagne de pêche et restitution des données acquises ;
- conduite de missions de collecte de paramètres océanographiques, étude et mise au point d'engins de pêche ou de techniques innovantes ;
- traitement et valorisation des captures ;
- prévention et participation à la lutte contre les pollutions, collecte des macro-déchets ;
- observation du milieu marin et des espèces océaniques, gestion des zones naturelles marines.

Les débouchés sont multiples. Les métiers visés dans le secteur privé ou public sont :

- marin-pêcheur, officier et commandant de navire de pêche, patron artisan à la pêche ;
- cadre dans les coopératives maritimes ;
- technicien dans des bureaux d'études spécialisés dans l'environnement ou la pêche ;
- chargé de mission dans une organisation de producteurs, chargé de mission auprès d'un comité des pêches ;
- cadre dans les armements à la pêche, technicien d'entreprises du secteur de la pêche ;

- dirigeant d'une entreprise commerciale maritime ;
- officier embarqué pour les ports ou sociétés de service (aménagement du littoral, infrastructures portuaires, énergies marines renouvelables...), officier embarqué pour les armements offshore ;
- technicien des organismes de recherche (Ifremer, CNRS, IRD...), agent du conservatoire du littoral, agent des aires marines protégées et parcs naturels ;
- technicien dans les administrations territoriales ou collectivités locales ;
- agent de l'administration chargée de la mer, spécialité pêches, cultures marines et environnement (accès sur concours catégorie B) ;
- observateur et contrôleur des pêches, technicien en gestion des stocks.

Les diplômés du BTS PGEM peuvent créer des ponts entre les professionnels de la pêche et le monde de la science car ils seront amenés à travailler avec les scientifiques au cours de leur carrière, à les renseigner ou à co-construire avec eux des programmes d'observation. Ils ont aussi reçu un enseignement de développement durable, connaissance de l'environnement marin assez conséquent qui leur permet d'être relativement armés pour la transition écologique.



Les enjeux de la filière Pêche

Enjeux face aux mutations économiques des structures de pêche

- Encourager et accompagner les professionnels à développer des activités complémentaires à la pêche (transformation, restauration, vente en ligne, etc.)
- Réfléchir à l'évolution de la filière de façon globale c'est-à-dire de la prise à la vente, la transformation, la restauration...
- Encourager les professionnels à développer davantage une filière qualité (par exemple : pêche durable et responsable)
- Favoriser un meilleur partage territorial des zones de pêches et des autres activités en mer

Enjeux en matière de développement durable

- Aider financièrement au renouvellement de matériels éco-responsables (moteur, outils technologiques, etc.), notamment les petits pêcheurs
- Encourager les professionnels à travailler plus régulièrement avec les scientifiques sur l'anticipation des mutations face au changement climatique pour instaurer un dialogue de confiance entre les parties

Enjeux en matière de représentation de la profession

- Améliorer l'organisation des instances professionnelles de la pêche pour une meilleure prise en compte des problématiques de la pêche dans les décisions politiques
- Encourager les jeunes à s'engager au sein des prud'homies et des comités régionaux
- Construire des outils de suivi solides et pérennes pour le suivi des professionnels et de la flotte, afin de fournir des outils d'aide à la décision aux institutions publiques
- Encourager la mise en œuvre de politiques communes au niveau régional
- Appuyer la prise en compte des problématiques locales de la pêche au niveau national (rôle des collectivités territoriales)

Enjeux en matière d'emploi

- Développer des outils de communication mettant en avant la transition écologique et numérique des métiers
- Faciliter l'emploi des femmes : assouplir les conditions d'accueil à bord des navires ? Lever les freins culturels qui peuvent parfois perdurer
- Encourager l'installation des jeunes (allocation de quotas)
- Favoriser l'accès au logement des nouveaux venus sur le territoire (car coût élevé des loyers)
- Valoriser la complémentarité des compétences entre générations

Enjeux en matière de formation

- Encourager la formation aux outils numériques sur site (échanges entre professionnels juniors et seniors)
- Augmenter de façon conséquente l'enseignement sur le développement durable dans tous les cursus
- Développer et financer (via OPCO) des modules de formation courts pour les professionnels, sur les transitions écologiques et numériques (formation tout au long de la vie)



Chapitre 5

Le contexte de l'emploi dans les activités de l'aquaculture

L'aquaculture est l'élevage ou la culture d'organismes aquatiques tels que les poissons, mollusques, crustacés, plantes aquatiques. Ces élevages peuvent être marins (exploitation en pleine mer) ou continentaux (exploitation en eau douce). Dans cette partie, seules seront développées les situations économiques de la conchyliculture et de la pisciculture.

SCHÉMA 5

Étapes de l'activité conchyicole



Source : Secrétariat général de la mer et Observatoire interrégional des métiers de la mer du Conseil maritime de façade Méditerranée, 2023.

SCHÉMA 6

Étapes de l'activité piscicole marine



Source : Secrétariat général de la mer et Observatoire interrégional des métiers de la mer du Conseil maritime de façade Méditerranée; 2023.

La pisciculture française est reconnue pour la production d'alevins de haute qualité. Près de 90 % du chiffre d'affaires des ventes d'alevins et de poissons prégrossis sont réalisés à l'exportation.

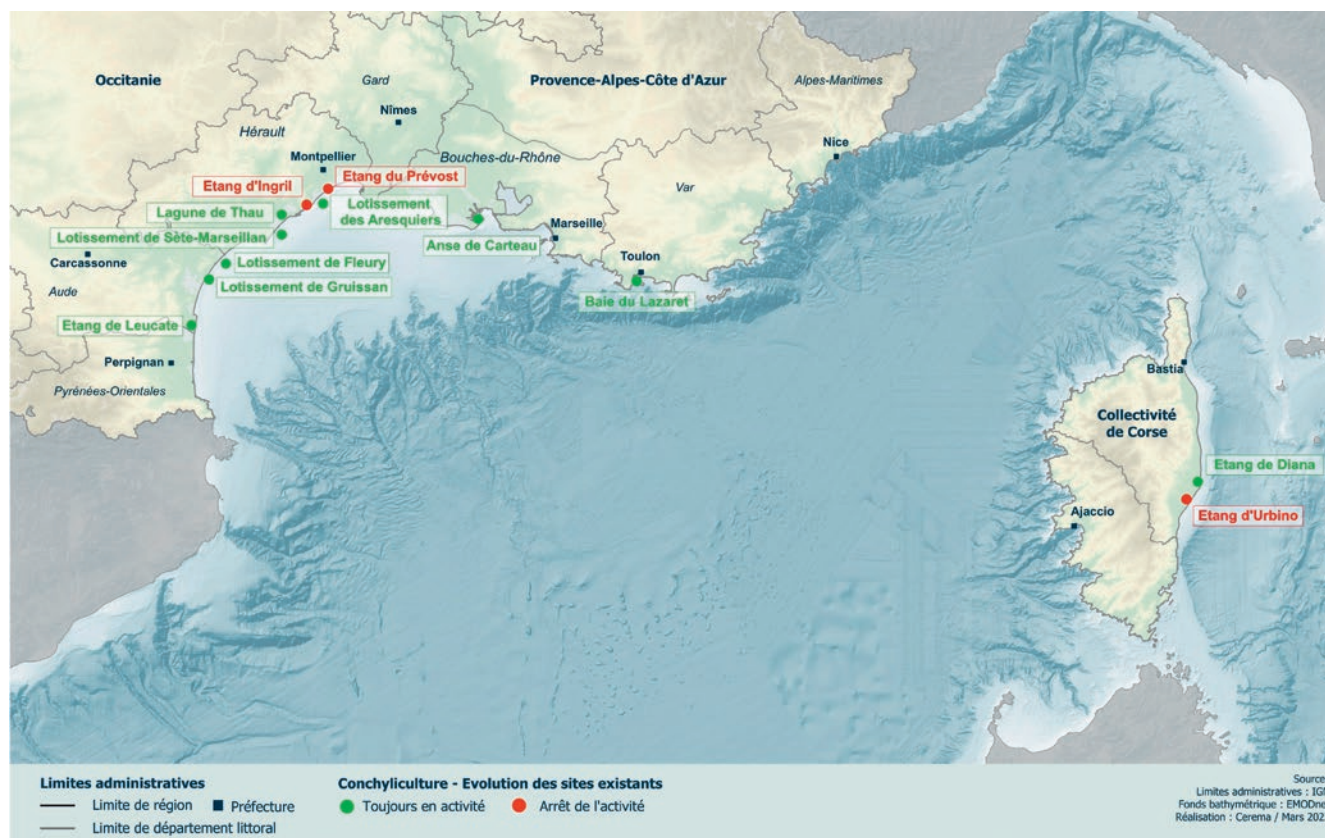
1. Les emplois dans l'aquaculture (conchyliculture et pisciculture)

La façade méditerranéenne est en quatrième position pour la production conchylicole, principalement d'huîtres et de moules sur le territoire occitan. Elle rassemble 18 % des entreprises françaises et 12 % de l'emploi de la filière (selon l'Agreste, statistiques agricoles, 2020). La pisciculture marine est en revanche une vraie spécialité des trois régions de la Méditerranée, qui concentre 37 % des emplois et 39 % du chiffre d'affaires national. Le territoire a aussi été moteur en matière de production responsable et respectueuse de l'environnement grâce au programme de structures plus ou moins grandes qui ont su allier production, innovation et développement durable.

1.1. Les fermes aquacoles en Méditerranée

CARTE 6

Sites de conchyliculture en Méditerranée



Source : Cerema, Bilan des schémas de développement de l'aquaculture 2023.

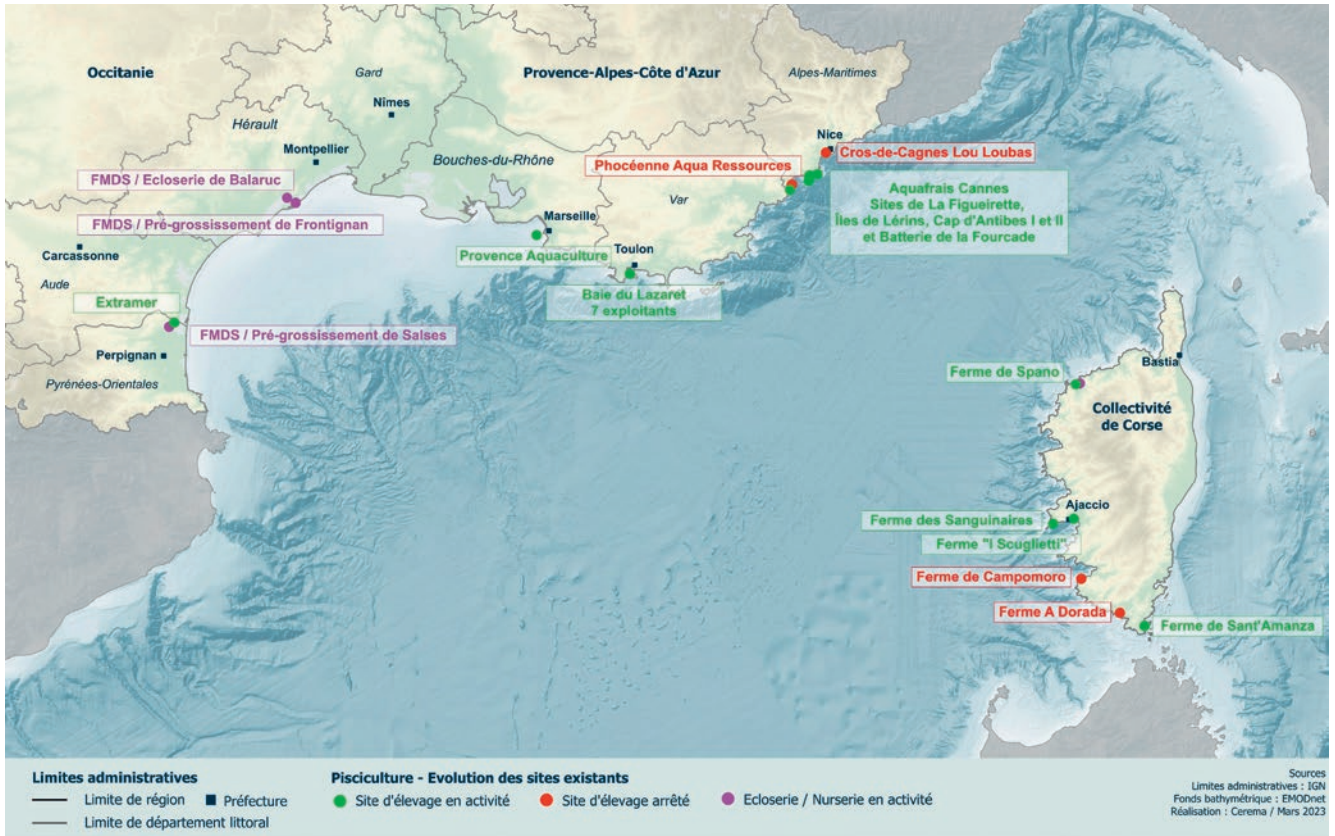
Selon le Cerema, on comptabilise 460 fermes aquacoles en Méditerranée :

- **449 fermes de conchyliculture** sont installées sur l'un des neuf sites de production méditerranéens (en vert sur la carte 6). Trois sites produisent en eau douce. Ces fermes emploient un peu plus de 1100 professionnels permanents. Depuis 2014-2015, période de l'élaboration des Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM), trois sites ont cessé leur activité (en rouge). La production se partage entre les huîtres creuses et les moules. 90 % de la production des huîtres et 50 % de celle des moules sont issus de la lagune de Thau et de sa façade maritime, c'est-à-dire en Occitanie.

- La production méditerranéenne de poissons marins est organisée autour d'un site continental Extramer et de **11 fermes marines** (carte 7). Contrairement à la conchyliculture, il y a peu de pisciculture marine en Occitanie. Ce sont essentiellement des microstructures artisanales ; une grosse entreprise s'est développée dans le domaine de la ponte. Les autres régions accueillent aussi des structures emblématiques (cf. les trois encadrés ci-après). Quatre sites ont cessé leur activité principalement en raison d'exploitations ayant entraîné des nuisances et des oppositions locales à la présence de fermes aquacoles sur le territoire.

CARTE 7

Sites de pisciculture en Méditerranée



Source : Cerema, Bilan des schémas de développement de l'aquaculture 2023.

La Méditerranée accueille plusieurs entreprises emblématiques de pisciculture ayant une aura internationale dans leur domaine (cf. les trois encadrés), parmi lesquelles on citera :

- Les Fermes Marines du Soleil, leader européen dans la sélection, la reproduction et la commercialisation de juvéniles bars, daurades royales et maigres
- Gloria Maris, entreprise corse qui est devenue le leader français de l'aquaculture et qui se place sur le segment des produits « haut de gamme » élevés dans le respect de l'environnement
- Provence Aquaculture, beaucoup plus modeste mais qui a été la première ferme à obtenir la certification « Agriculture biologique » en Europe

Ces trois entreprises illustrent plutôt bien l'activité aquacole dans les trois régions méditerranéennes : elles ont en commun de donner une priorité à la protection de l'environnement et au bien-être de l'animal (faible densité de poisson), comme cela est généralement d'usage sur le territoire. De même, ces établissements restent à taille humaine malgré leur succès : « *Il ne faut pas faire l'amalgame entre tous les élevages, c'est-à-dire entre les élevages intensifs et les élevages durables où la densité est faible et qui respectent l'environnement.* » (un aquaculteur de Méditerranée)

Provence Aquaculture, première ferme maritime en Europe à avoir obtenu la certification « Agriculture biologique »

Provence Aquaculture a été créée en 1989 sur la calanque Grande Brise sur l'île de Pomègues, en face de Marseille. Cette concession de 2,2 hectares, installée sur le domaine public maritime et sur un site Natura 2000, a été renouvelé en 1999 pour trente-cinq ans.

La ferme produit artisanalement en pleine mer, dans des filets soutenus, 45 tonnes de loups et 15 tonnes de daurades royales par an. Elle emploie trois salariés. Son métier est plus précisément de faire grossir les poissons. Elle reçoit donc des alevins de 18 grammes qui évoluent dans les installations pendant environ deux ans et demi.

Provence Aquaculture a le statut d'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), suite à une étude d'impact qui a montré l'absence d'impact de l'activité sur l'environnement. Elle a obtenu la certification « Aquaculture biologique » car elle a justifié de trois critères :

- le respect de l'environnement : la qualité de l'eau doit être bonne et très peu traitée ;
- le respect du bien-être animal : le poisson a assez d'espace pour grandir sereinement ;
- le respect du consommateur : alimentation saine et sans OGM.

Il a fallu trois ans au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour construire le cahier des charges de cette certification. L'homologation a été effective en août 2002 par arrêté ministériel. Ce cahier des charges est devenu européen en 2010. Cette certification demande une attention continue car un contrôle des installations et de l'exploitation est réalisé tous les deux mois pour vérifier que celle-ci est toujours méritée. Les contrôles portent sur les trois critères cités.

L'alimentation des poissons est garantie biologique et sans aucun produit d'animaux terrestres. L'alimentation est composée d'huiles et farines de poisson (issus principalement des co-produits de la pêche), de végétaux issus de l'agriculture biologique et des vitamines et minéraux naturels.

Les produits de l'entreprise sont vendus à des grossistes, des supermarchés, des détaillants. L'entreprise se prépare à vendre à des particuliers (sous-vide ou entier).



Gloria Maris Groupe, une entreprise de renom international aquacole implantée en Corse

Gloria Maris a été créée en 1992, sur le golfe de Valinco à Ajaccio. En 2006, l'entreprise est déjà devenue la deuxième ferme aquacole française. Elle reprend peu à peu des activités dans les Hauts-de-France, en Vendée, en Bretagne et devient un groupe, connu en Corse sous le nom d'Acquadea. Néanmoins, l'entreprise demeure une PME qui met en avant un savoir-faire corse. Sur l'Île de Beauté, il existe trois sites d'exploitation qui

produisent 1000 tonnes de bars, daurades et maigres labellisés. Plus globalement, le groupe est détenteur de huit labels : « Bio », « Aquaculture de nos régions », « AB-Agriculture biologique », « Producteur artisan de qualité », « GlobalGAP », « Friend of the Sea », « Origine France garantie » et « Label rouge ».

Le directeur est aussi un aquaculteur engagé pour le développement de la filière dans le respect de l'environnement. Il est à l'initiative de la mission Tanguy qui a fait un état des lieux de la filière et qui débouchera sur l'écriture des *schémas d'orientation et de développement régionaux de l'aquaculture marine*. Son engagement pour la protection de l'environnement, pour une alimentation saine est constant. Le bien-être animal est ainsi une priorité pour le groupe ainsi que la qualité sanitaire. Ces engagements incitent Gloria Maris à vouloir maîtriser toute la chaîne de production pour proposer une production de qualité : des larves et alevins au grossissement jusqu'à l'expédition.

La recherche, l'innovation est au cœur de l'exploitation artisanale qui refuse de faire une production intensive. La société participe ainsi à de nombreux programmes de recherche, qu'ils soient menés en interne ou en partenariat avec des acteurs scientifiques reconnus comme l'INRAE (Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) ou l'Ifremer. Parmi ces programmes figurent ceux qui concernent l'aquaculture multitrophique intégrée (aussi appelée AMTI), qui a pour objectif de produire de façon durable des aliments d'origine marine, et le bien-être des espèces marines.

« Notre filiale corse Acquadea a ainsi recréé une chaîne trophique sous les enclos de la ferme aquacole tout en augmentant la filtration des micro-particules grâce à l'implantation de cinq espèces endémiques, particulièrement adaptées à cet environnement : crustacés, huîtres plates, oursins, algues et moules », précise le directeur dans le journal *Le Point* du 22 septembre 2022.

Pour autant, ce succès international n'a pas mis à l'abri les installations corses de Gloria Maris. En 2022, la ferme aquacole a vu ses droits d'installation remis en cause : le projet de construction d'une ferme marine de plus grande taille a été rejeté ; le site étant notamment classé Grand Site de France.

Les Fermes Marines du soleil, leader européen de l'aquaculture, allie réussite, nouvelles technologies et respect de l'environnement

Créées en 1975, Les Fermes Marines du Soleil, dont le siège est basé à Balaruc depuis 1976 et le site de production à Sète, ont pour cœur de métier les écloséries marines. Il y a quarante ans, elles ont été pionnières dans l'éclosérie marine et sont aujourd'hui leader dans le secteur. Elles appartiennent au groupe coopératif Aqualand (coopératives d'aquaculteurs landais).

L'activité de pisciculture des fermes est répartie sur quatre sites à Salses-le-Château et à Frontignan, qui accueille aussi une éclosérie. Depuis 2015, sur le port de Frontignan (Sète), sont élevés des alevins de trois espèces de poisson (les daurades royales, loups et maigres) et à Salses (Perpignan) pour la production de crevettes impériales (aussi appelées « gambas »). Les alevins sont exportés dans des élevages en pleine mer, principalement, en Afrique du Nord, en Grèce, en Croatie, en Italie...

L'entreprise s'est engagée dès sa création dans une aquaculture durable et responsable. Cette démarche est possible grâce à un programme de R&D renforcé qui lui permet d'avoir une telle aura en Méditerranée : « *Nos écloséries ont toujours su développer des stratégies de recherche, d'innovation, pour acquérir en plus de trente ans l'expertise qui a fait leur réputation. L'éclosérie de crevettes de Leucate, leader dans la production de *Penaeus Japonicus*, a quant à elle été fondée au début des années quatre-vingt* », rappelle le directeur général adjoint.

Concrètement, le volet porte notamment sur :

- la sélection des espèces : les lignées sont sélectionnées depuis plusieurs décennies de façon à produire des alevins résistant aux maladies ;
- la qualité de l'eau et le retraitement des rejets d'eau par voie lagunaire : les lagunes permettent une épuration des effluents par voie biologique et de fermer le circuit de l'eau.

Pour ces recherches, l'entreprise travaille avec les scientifiques reconnus tels que ceux de l'Ifremer, de l'INRAE et du Sysaaf (Syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français).

1.2. L'emploi dans l'aquaculture

« *Mon métier est de travailler avec le vivant. Je dirige mon exploitation en accord avec la situation climatique actuelle. J'ai trouvé une alternative à la surproduction. Je produis une espèce très robuste adaptée aux fortes chaleurs.* » (un responsable de petite exploitation)

« *Mon métier est d'élever et conditionner des poissons pour les faire pondre. Mon travail routinier est donc de contrôler... C'est un métier où l'on partage beaucoup ; on partage notre passion avec des professionnels d'autres secteurs d'activité comme des vétérinaires, des chercheurs, des généticiens...* » (un éleveur aquacole)

« *Il ne faut pas avoir peur de la mer ; il ne faut pas avoir le mal de mer ; il faut accepter de plonger, en été comme hiver. L'élevage, c'est beaucoup d'actions répétitives... Il faut aussi être commerçant, faire de la dégustation auprès des touristes. À Noël, il ne faut pas compter ses heures.* » (un conchyliculteur)

1281 actifs exerçant à titre principal dans l'aquaculture

Selon le recensement de la population, les régions méditerranéennes comptent 1281 actifs exerçant à titre principal dans l'aquaculture. Ne sont pas recensées ici les personnes travaillant à titre saisonnier tout en ayant une autre activité principale (comme les étudiants).

L'enquête de l'Agreste comptabilise 1340 emplois permanents et saisonniers dans la conchyliculture, 318 en pisciculture et 150 autre aquaculture, soit 1 808 personnes dont 1 397 permanents en 2019. Le recensement de la population étant finalisé en 2021, les données RP Insee et Agreste sont tout à fait cohérentes, compte tenu de la baisse des effectifs entre 2019 et 2021.

TABLEAU 7

Répartition des actifs en emploi par région

	Corse	Occitanie	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total général
Aquaculture en mer	51	914	81	1046
Aquaculture en eau douce	3	184	48	235
Total général	54	1098	129	1281

Source : Insee – RP2017-2021 millésimé 2019 – Traitement Observatoire interrégional des métiers de la mer du Conseil maritime de façade Méditerranée.

Le nombre d'actifs en emploi dans l'aquaculture a régressé de 6 % en cinq ans ; la période 2019-2021 n'ayant pas été propice pour l'économie française en général, les fermes les plus fragiles n'ont pas résisté. Cette baisse vient de la fermeture de structures aquacoles. D'autres structures ont été fermées à la suite de pressions sociales. Les métiers touchés par cette réduction de l'emploi sont donc en premier lieu ceux de responsables de fermes et d'ouvriers aquacoles, les deux métiers les plus exercés dans la filière. Ils rassemblent à eux seuls les trois quarts des effectifs.

30 % de femmes dans l'aquaculture

Les femmes sont beaucoup plus présentes dans l'aquaculture que dans les métiers de la pêche. Près d'un tiers des effectifs sont féminins. Néanmoins certains métiers sont plus féminisés que d'autres : les effectifs sont quasiment 100 % féminins dans les métiers administratifs ; ils rassemblent plus des deux tiers des personnes occupant des postes de la restauration et de la vente, mais aussi des postes d'ingénieurs qualité et informatique.

Les femmes sont moins présentes dans les métiers « cœur aquaculture » tels que les patrons aquaculteurs (20 %), les ouvriers aquacoles (32 %), les ingénieurs agricoles spécialité aquaculture (moins de 5 %).

Un cinquième des professionnels de l'aquaculture ont moins de 30 ans

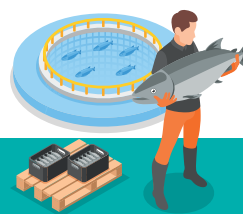
Les personnes de 55 ans et plus représentent 17 % de l'ensemble des effectifs. Ils sont très présents parmi les responsables de structures, chefs d'exploitation (19 %). On notera que 29 % d'entre eux ont entre 50 et 54 ans. Ainsi, près de la moitié de ces professionnels ont 50 ans ou plus. En revanche, les juniors rassemblent près d'un tiers des ouvriers aquacoles (16 % ont moins de 25 ans) et 50 % des techniciens, 30 % d'entre eux ayant moins de 30 ans. On remarque aussi que la plupart des chercheurs de la fonction publique présents dans l'aquaculture ont moins de 30 ans et ont un contrat à durée limitée. On peut supposer qu'ils sont étudiants en alternance ou en statut spécifique (bourses Cifre par exemple).

Les 30-45 ans sont prédominants sur les postes d'ingénieurs ainsi que parmi les personnels administratifs (agents et cadres) et les vendeurs, technico-commerciaux.

2. Les professionnels de l'aquaculture : des métiers très divers en pleine évolution

Les métiers de la conchyliculture et de la pisciculture recouvrent à la fois des métiers traditionnels (responsable d'exploitation aquacole, ouvrier aquacole, technicien spécialisé en aquaculture) que l'on peut identifier comme des métiers « cœur aquaculture » et des métiers issus de la recherche (ingénieur aquacole, ingénieur en contrôle et sécurité, qualité de l'eau), de la vente, du numérique (technicien et ingénieur en informatique), de la restauration etc. Dans les fermes de petite taille, les salariés sont amenés à assurer plusieurs tâches, la multicom pétence étant incontournable à la bonne marche de l'entreprise.

« Dans l'aquaculture, les métiers ne sont pas figés. On a beaucoup de choses à apprendre. Les protocoles changent toujours. On peut appliquer des technologies qui viennent de l'extérieur, que l'on adapte à notre propre production. » (un technicien aquacole)



Le **responsable d'exploitation** aquacole est spécialisé dans la production de poissons de mer, de saumons, de poissons d'eau douce en étang ou bassin, de coquillages ou de crustacés.

- il maîtrise la conduite de la reproduction et assure un environnement de qualité aux animaux (hygiène, qualité de l'eau, équilibre de l'écosystème) ;
- il observe leur comportement et assure leur suivi sanitaire, prépare les aliments et adapte leur nature et leur quantité en fonction de la croissance des animaux ;
- il gère aussi le matériel, les bâtiments et les installations suivant les normes en vigueur.

Il vend sa production. Il peut disposer d'un atelier de transformation et d'un lieu de vente directe.



L'**ouvrier aquacole** participe aux travaux courants de la ferme :

- manutention, contrôle, nettoyage et entretien des structures et des équipements, voire des animaux (coquillages) ;
- nourrissage, participation à l'échantillonnages, au transfert et à la récolte des animaux ;
- tri, calibrage et conditionnement des animaux.



Le **technicien spécialisé en aquaculteur** élève des poissons, des coquillages (huîtres, moules, palourdes), des crustacés ou mollusques dans une ferme marine ou dans une ferme continentale. Il peut également cultiver des microalgues.

Tout au long du processus, il veille à la sélection et à la reproduction des espèces, au suivi de la croissance (soins, nourrissage) et pratique des contrôles rigoureux (qualité de l'eau, détection de maladies et parasites) ; toutes ces missions s'effectuant dans le strict respect des règles sanitaires et environnementales.

Il peut parfois procéder au conditionnement et à l'expédition des produits.

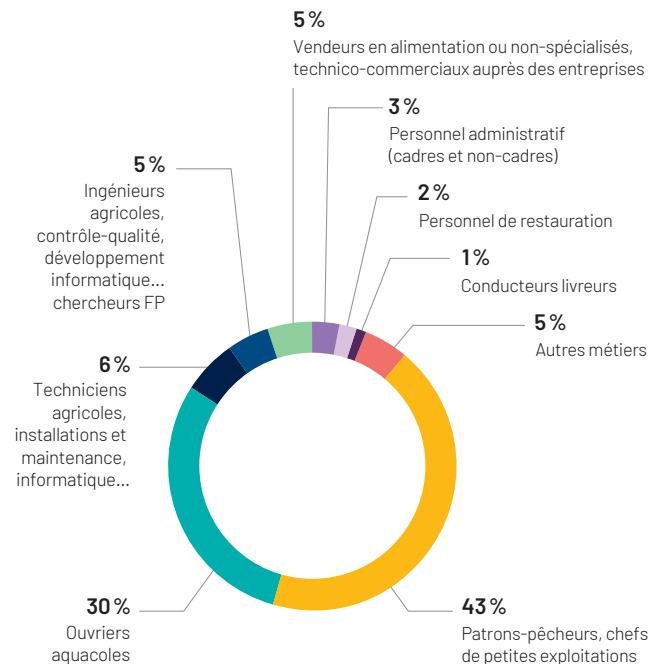
Certains métiers prennent de plus en plus d'ampleur compte tenu des normes européennes et françaises de plus en plus tournées vers une production respectueuse de l'environnement et du développement durable. L'ensemble de ces métiers sont en pleine évolution, face à la transition numérique qui accompagne la transition écologique et les innovations scientifiques.

L'évolution est aussi très importante sur les volets de la commercialisation et de la dégustation, qui prennent de l'ampleur au sein des fermes qui diversifient leurs services auprès des consommateurs.

Plus globalement, on assiste à une élévation du niveau de formation des professionnels et à un élargissement de leurs compétences.

GRAPHIQUE 4

Répartition des professionnels de l'aquaculture par métiers ou familles de métiers



Source : Insee – RP2017-2021 millésimé 2019 – Traitement Observatoire interrégional des métiers de la mer du Conseil maritime de façade Méditerranée.

Parallèlement à la baisse des effectifs de professionnels, une reconfiguration des équipes s'observe. Certains métiers se renforcent ou d'autres apparaissent dans le secteur. C'est le cas de trois familles de métiers :

Les métiers de techniciens

Ils deviennent la catégorie de personnel la plus représentée après les métiers de patron et ouvrier aquacole. Outre les techniciens de production agricole (spécialité aquacole), les fermes embauchent de plus en plus de techniciens d'installations et de maintenance et des techniciens en exploitation en informatique.

La différence entre trois métiers :

Le technicien aquacole s'occupe des êtres vivants : il veille à donner aux poissons, coquillages et algues les meilleures conditions de développement possibles pour satisfaire les besoins qualitatifs et quantitatifs du marché.

Le technicien de maintenance s'occupe des installations : il est responsable du bon fonctionnement des équipements de la production dans les domaines de la mécanique, de l'électricité, des automatismes et de la régulation.

Le technicien informatique : aussi appelé technicien informaticien, réalise et sécurise l'installation des nouveaux équipements ou logiciels du parc informatique d'une entreprise, assure ensuite l'entretien et la réparation des différents matériels.

Voici deux exemples d'offres d'emploi de technicien de maintenance dans l'aquaculture, qui illustrent les compétences demandées par les employeurs pour les postes de technicien de maintenance :

Exemple 1 : sous la responsabilité du directeur des services, vous aurez pour responsabilité de :

- Mettre en service, entretenir les produits et systèmes du groupe chez nos clients (piscine, aquarium, ferme aquacole, station d'assainissement...)
- Réaliser les rapports de visite en détaillant les éléments contrôlés
- Mettre à jour les dossiers d'évaluation des risques pour les visites des sites
- Assurer le support technique des pannes simples et complexes pour les clients éloignés par courriel/téléphone ou visioconférence

Exemple 2 : au sein d'une équipe mixte ingénieurs/techniciens, vous serez amené à réaliser les missions suivantes :

- Participation au maintien en condition du site
- Entretien du matériel de culture (graissage, vérification, nettoyage)
- Maintenance et nettoyage des machines et lignes de process
- Réparer, modifier afin d'améliorer certains équipements (prototypes, machines pilotes)
- Participation aux opérations liées à la production et à la récolte des algues

Les métiers d'ingénieurs et de recherche

Ces métiers prennent aussi de l'ampleur. C'est la quatrième famille de métier la plus représentée. Parmi eux, les ingénieurs en agriculture/pêche prédominent, mais apparaissent en second plan les ingénieurs contrôle qualité et les ingénieurs en développement informatique.

Les compétences d'un cadre hygiène et contrôle qualité en aquaculture

- Savoir maîtriser les risques en aquaculture animale et savoir détecter l'origine d'un problème
- Connaître les pathogènes spécifiques de chaque espèce élevée
- Savoir détecter, identifier et quantifier un pathogène
- Savoir quelles décisions prendre en cas d'infection d'un élevage

Exemple de compétences demandées dans une offre d'emploi pour un poste d'ingénieur aquacole

- Dans un premier temps, le candidat aura pour mission de suivre et organiser la mise en place des installations, équipements et réseaux aquacoles prévus en lien avec les entreprises et l'équipe de l'institut. Il aura également pour mission de mettre en place le dossier d'agrément nécessaire à l'élevage et expérimentation aquacole de cette plateforme.
- Par la suite, il participera aux programmes de recherche et notamment au programme qui vise à mettre en œuvre un nouvel aliment à base de farine d'insectes pour les poissons d'aquaculture. Il devra être capable de concevoir des installations aquacoles à des fins expérimentales.

Il devra :

- mettre en place et participer au programme de maintenance (par GMAO souhaité) des différents équipements (pompes, filtres, ventilation, climatisations, etc.),
- s'assurer du bon fonctionnement des installations et procéder aux interventions ou faire procéder aux réparations nécessaires.

Il sera le garant des protocoles de maintenance et de fonctionnement général et particulier de la plateforme aquacole.

Les métiers de la vente

Ils se sont développés car les aquaculteurs optent de plus en plus pour la vente directe auprès des particuliers. Ils embauchent alors des **vendeurs en alimentation** capables de réaliser la vente de produits alimentaires (frais et hors

frais) en respectant la réglementation. Le vendeur peut aussi être amené à effectuer des préparations culinaires de produits frais ou des plateaux de fruits de mer...

Il y a encore peu d'activités de transformation des produits de type « conserve » en conchyliculture. Les producteurs privilégient donc la dégustation ou la vente directe. La commercialisation d'huîtres ouvertes innove avec la mise sous vide.

Contrairement au vendeur classique, le **technico-commercial** assure la vente des produits qui nécessitent obligatoirement un savoir et des connaissances techniques. Il analyse les besoins et attentes de son client (entreprise ou grands magasins par exemple), le conseille et lui propose des solutions techniques adaptées. Il gère, développe un portefeuille clients et met en œuvre une politique commerciale dont il assure le suivi et le reporting.

3. La réglementation et la représentation

À l'instar de la pêche maritime, la pisciculture et la conchyliculture sont des activités très réglementées et de plus en plus cadrées par les normes environnementales européennes et françaises.

Le cadre réglementaire européen et français

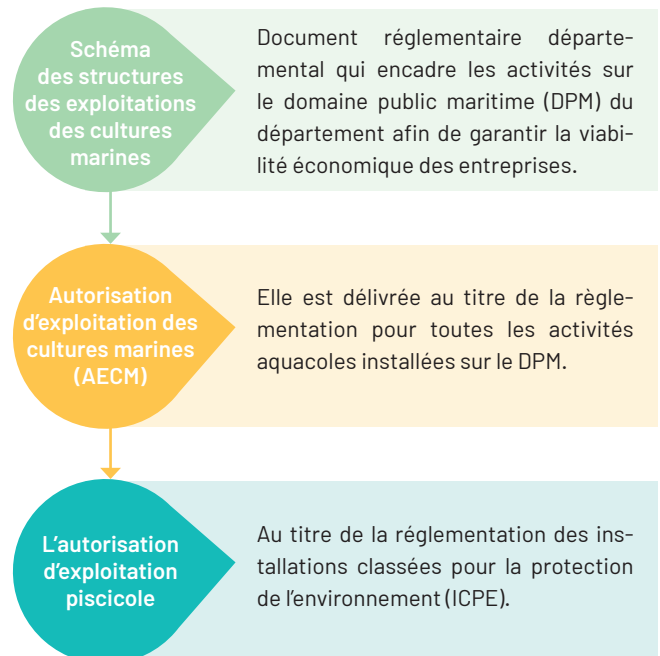
La Politique commune des pêches (PCP) : Politique européenne réformée tous les dix ans. La dernière réforme a eu lieu en 2013 ; elle a mieux pris en compte l'aquaculture.

Le plan aquacultures d'avenir : Plan stratégique national pour l'aquaculture durable, signé le 4 mars 2022, il fixe une ligne stratégique jusqu'en 2027. Ce plan décline les nouvelles lignes directrices européennes au niveau national de façon à répondre plus globalement à la nécessité de déployer une industrie alimentaire compatible avec les objectifs de l'Europe.

FEAMPA 2021-2027 : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et aquaculture (FEAMPA). Il a pour objectif de « soutenir le développement de l'aquaculture durable ». Il permet de cofinancer des projets avec des financements nationaux. La majorité des FEAMPA sont pilotés par les Conseils régionaux.

SCHÉMA 7

Cadre réglementaire français pour l'exploitation aquacole



Source : Secrétariat général de la mer et Observatoire interrégional des métiers de la mer du Conseil maritime de façade Méditerranée.

Le Plan aquacultures d'avenir 2021-2027 guide le développement de la filière

Le Plan aquacultures d'avenir (plan stratégique national pour l'aquaculture durable), signé avec les parties prenantes du secteur, est perçu comme une nouvelle étape de développement de la filière aquacole française.

Il a été co-construit par l'État (ministère de la Mer et ministère de la Transition écologique), les Régions et les professionnels afin de concilier le développement des filières avec les enjeux environnementaux et sociaux, d'allier souveraineté alimentaire et croissance durable et respectueuse de l'environnement.

Le gouvernement précise : « *Ce plan fait ainsi figure de stratégie collective pour le développement durable de l'aquaculture française à l'horizon 2027. En ce sens, il repère les contraintes rencontrées par les acteurs et identifie les moyens et solutions pour accompagner les filières à relever les défis de demain. Sa mise en œuvre s'appuie sur un comité de pilotage annuel qui permettra de dresser un bilan régulier de l'avancée des actions en*

concertation avec toutes les parties prenantes. Les priorités du plan Aquacultures d'avenir s'articulent autour de l'innovation, la simplification administrative, l'amélioration des conditions sanitaires et zoosanitaires, la gestion des risques, la performance économique et environnementale des entreprises, l'attractivité des métiers et la valorisation des données. »

3.1. Des outils pour soutenir le développement d'une filière aquacole respectueuse de l'environnement et de qualité

Parallèlement au plan d'avenir, certains textes permettent à la filière de s'organiser et d'être accompagnée dans sa volonté d'aller vers une production de qualité se développant de façon responsable dans le respect des préoccupations locales (comme les schémas régionaux de développement de l'aquaculture, SRDAM).

Le Contrat de la filière conchylicole Occitanie 2021-2023, initié par le Comité régional de la conchyliculture Méditerranée (CRCM) dès 2019, est le fruit de concertations entre les services de l'État, les collectivités locales, les chambres consulaires, le milieu de la recherche mais aussi les centres de formation et les professionnels. Il a pour objectif de fédérer les conchyliculteurs autour « d'une vision et d'un projet de développements communs », à savoir : la compétitivité des entreprises, la production de qualité, la communication sur la filière conchylicole en Méditerranée. Ce contrat comporte 105 actions réparties en trois orientations stratégiques :

- développer l'adaptabilité et la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et aux pressions sanitaires ;
- accompagner les entreprises au quotidien et sécuriser les espaces de production ;
- promouvoir la conchyliculture et ses produits.

Le SRDAM est un document de planification qui vise à faciliter le développement de l'aquaculture marine. Il permet de recenser les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture marine durable pour mieux les prendre en compte, ainsi que d'identifier les possibilités d'installation de fermes aquacoles en milieu fermé. Il est élaboré par le représentant de l'État en région, en concertation avec les acteurs du territoire concernés. À terme, les SRDAM doivent intégrer le Document stratégique de façade Méditerranée.

Les interactions avec le milieu marin de l'aquaculture

L'aquaculture marine est très sensible à la dégradation du milieu marin, qu'elle soit causée par des pollutions chroniques de nature organique, microbiologique, chimique ou par des pollutions accidentelles. Elle subit les déséquilibres dans le fonctionnement des écosystèmes induits par la gestion de l'eau douce en amont, ou par l'introduction d'espèces invasives. Elle est également très dépendante de facteurs liés au changement climatique (hausse des températures, raréfaction des apports d'eau douce). Cette dépendance est notamment prégnante dans les lagunes de Méditerranée.

Inversement, l'aquaculture est elle-même source d'impacts pour le milieu marin. Les problèmes environnementaux les plus communément répertoriés dans les publications scientifiques se rapportent aux rejets de nutriments, aux modifications des habitats, aux impacts sur les populations de poissons et bivalves sauvages, aux transferts de maladies, aux échappements d'espèces, aux pollutions chimiques, au rejet de déchets et au bruit sous-marin. La nature des impacts diffère entre la pisciculture marine et la conchyliculture, leur intensité dépend en outre des systèmes de production aquacole, des conditions hydrologiques locales et de la gestion des pratiques d'élevage.

La surcharge des bassins conchylicoles par rapport à leur capacité de support trophique peut notamment être à l'origine de la surexploitation des ressources primaires. Les autres impacts potentiels identifiés dans la littérature incluent les perturbations physiques sur le fond, l'altération du régime hydrodynamique et l'envasement, les risques de dissémination d'espèces non-indigènes ou de maladies, les déchets organiques ou plastiques, ou encore l'enrichissement du sédiment en matière organique susceptible d'entraîner l'eutrophisation (forme naturelle de pollution de certains écosystèmes aquatiques). Ce dernier phénomène reste toutefois très localisé : globalement en effet, la conchyliculture, qui ne nécessite pas d'apports extérieurs de nourriture, limite l'eutrophisation car elle contribue à diminuer la concentration en nutriments du milieu et remplit une fonction de « puits d'azote ».

Source : Analyse économique et sociale DCSMM Aquaculture – Façade Méditerranée, Sophie Girard, Rémi Mongruel UMR AMURE, Ifremer, IUEM, 2023.

3.2. La représentation de l'aquaculture

La pisciculture est représentée par le CNPME et le CRPME (voir le paragraphe consacré à ces organisations représentatives dans le chapitre 3).

Selon le Code rural et de pêche maritime, les membres des professions qui se livrent aux activités de production, distribution ou transformation de produits de la conchyliculture adhèrent obligatoirement à une organisation interprofessionnelle de la conchyliculture. La représentation de la conchyliculture revient au Comité national de la conchyliculture (CNC) et au CRCM pour les trois régions de notre littoral. Le CRCM a été cité à plusieurs reprises dans ce chapitre car il intervient régulièrement dans la mise en œuvre des politiques au niveau local et est moteur en matière d'organisation de la filière et de concertation avec les acteurs des territoires (comme dernièrement pour le contrat filière conchylicole).

Pour information : les marins qui ne naviguent pas sont rattachés à la MSA (Mutualité sociale agricole). Leurs formations sont d'ailleurs estampillées « agricoles », comme le BTSA aquacole (cf. chapitre 5).

4. L'importance de la recherche scientifique

Pour limiter les conséquences de l'aquaculture sur l'environnement, la recherche et l'innovation sont devenues des éléments indispensables. L'Europe encourage et finance de nombreux programmes de recherche. On observe ainsi de grands progrès dans l'aquaculture, notamment en termes de méthode de production (exemple : utilisation de l'eau en circuit fermé ; alimentation biologique sans aucun antibiotique).

De même, la filière tente de trouver des solutions pour s'adapter au climat de demain tout en répondant aux demandes des consommateurs qui veulent de plus en plus de produits locaux. Elle cherche donc des espèces qui s'adaptent aux changements climatiques, aux fortes chaleurs.

Nous avons souligné précédemment que les métiers d'ingénieurs étaient de plus en plus présents dans la filière. Cela s'explique en partie par le fait que les grands groupes

s'engagent de plus en plus dans des programmes de recherche conséquents, en collaboration avec des organismes de recherche reconnus tels que l'Ifremer, l'INRAE, etc. De plus en plus de jeunes chercheurs font leur troisième cycle, leur doctorat au sein de ces structures.

Exemples de recherches développées en Méditerranée parmi de très nombreux programmes

- Dans le cadre du **Contrat de la filière conchylicole Occitanie 2021-2023**, le programme de recherche vise à trouver des solutions techniques aux conséquences du changement climatique pour la filière conchylicole, à travers le projet « Table du 21^e siècle ». Ainsi, une étude pour expertiser l'opportunité de création d'une éclosérie-nurserie d'huîtres en Occitanie a été engagée afin de répondre aux besoins spécifiques de production en Méditerranée.
- En Corse, des projets d'élevages sont portés par la plateforme scientifique Stella Mare (Université de Corse et CNRS) afin de maîtriser les procédés de reproduction d'une variété d'huîtres plates de l'étang de Diana qui possède une génétique particulière. Les projets visent dorénavant la maîtrise du grossissement de ces huîtres dans l'étang.
- Le projet de recherche Blue Growth Farm, financé dans le cadre du programme européen Horizon 2020, a pour objectif de développer un concept de plateforme aquacole offshore multifonctionnelle associant une production aquacole automatisée et la production d'énergie renouvelable à partir du vent, des vagues et du soleil. Le potentiel d'installation de sites au large du golfe de Fos-sur-Mer est ainsi en étude.

Le **Cépralmar** (Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes en Occitanie) intervient depuis plus de quarante ans pour favoriser le développement durable du secteur des pêches et des cultures marines. Il est devenu un acteur incontournable dans les travaux d'évolution de la filière aquacole et dans l'accompagnement à la transformation. Il joue un rôle d'interface entre la science et les professionnels mais aussi entre les professionnels et les collectivités territoriales. Les salariés ont des formations multidisciplinaires (ingénieur agronome, master de gestion des littoraux...) qui permettent de regarder les évolutions sous différents aspects : la production (pêche, méthode de pêche), l'économie (la rentabilité), le commerce (développement des circuits de commercialisation).

Par exemple, le Cépralmar intervient dans les travaux de l'Observatoire conchylicole en réalisant le suivi de données mensuelles sur les performances de coquillages sur trois zones de la lagune de Thau, ainsi que sur le suivi des moules en mer.

Le volet développement durable a une place prépondérante dans les actions du centre, qui intègre les évolutions environnementales dans ses réflexions. En 2023, en collaboration avec le CRCM, il s'est aussi engagé dans la mise en œuvre du contrat de filière à horizon 2030 en Occitanie.

5. Les enjeux et les nouveaux besoins en compétences

5.1. Les enjeux de développement durable des structures aquacoles

Toutes les analyses sectorielles convergent vers le constat que, dans quelques décennies, la demande de consommation de poissons va s'accroître sensiblement (prévisions de +70%). Afin de répondre à cette nouvelle demande (en limitant les importations) qui s'ajoute à l'appauvrissement des ressources naturelles, l'avenir de l'aquaculture française semble florissant.

Pour autant, ce potentiel de développement économique est soumis à des évolutions de taille :

- Les normes européennes de santé animale, de sécurité alimentaire et de protection environnementale se sont fortement renforcées de façon à limiter les productions intensives. En France, le Plan aquacultures d'avenir insiste sur le développement durable des structures. Les progrès en matière de qualité nutritionnelle des poissons d'élevage sont peu à peu reconnus. Les producteurs méditerranéens ont choisi depuis plusieurs années de se tourner vers des productions de qualité ; ils ont d'ailleurs été des acteurs moteurs pour que le développement de l'aquaculture se fasse dans un cadre raisonné et durable.
- La conchyliculture est particulièrement dépendante de la qualité physique, chimique et biologique des milieux aquatiques. Aujourd'hui, le réchauffement climatique impacte déjà la qualité de l'eau des productions en lagune.
- Le développement pérenne de la pisciculture marine ne peut-être possible sans la prise en compte des impacts environnementaux provenant des élevages et sans la mise en place localement d'actions limitant ces impacts.

Pour maintenir la qualité des élevages, le déploiement de certaines méthodes de production va devenir incontournable. Les régions méditerranéennes sont à la pointe de l'innovation scientifique et technique de production (cf. recyclage des eaux à travers les lagunes, circulation de l'eau en circuit fermé, alimentation biologique...). Les transformations engendrant des coûts importants, ces innovations gagnent à être connues et diffusées ; ce que s'attellent déjà à faire les institutionnels et la filière.

Enfin, pour mesurer les évolutions, il devient aussi indispensable d'effectuer des suivis d'impact environnemental de l'aquaculture. Ceux-ci sont encore limités à ce jour.

→ NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES (OU ACCENTUATION DU BESOIN)

Faire monter en compétences le personnel pour la mise en place/la poursuite de l'élevage durable.

Développer les compétences en interne de suivi des mesures d'impact des rejets (technicien ou ingénieur qualité).

Anticiper l'évolution des compétences du personnel d'installation et de maintenance des systèmes de production (modèles plus écologiques).

Développer les connaissances environnementales à tous les niveaux de la chaîne de production ; donner la possibilité aux salariés d'acquérir des premières clefs de lecture des documents scientifiques.

5.2. Les enjeux d'accès aux fonciers pour les structures aquacoles

La pression foncière et les craintes que les exploitations aquacoles aient un impact négatif sur l'environnement freinent le développement des activités aquacoles. Les oppositions sociales demeurent importantes face à l'installation ou à l'agrandissement des structures, même lorsqu'elles sont reconnues pour leur modèle de production responsable et leur caractère précurseur dans le domaine du développement durable.

Les aquaculteurs se heurtent aussi à la concurrence des autres activités maritimes pour l'accès au littoral, car il y a

de moins en moins de sites disponibles. Les surfaces exploitables pour la conchyliculture se réduisent sensiblement et le foncier se fait rare.

« *La profession a fait beaucoup d'efforts sur le respect de l'environnement. Elle a montré qu'il était possible de mettre en œuvre des suivis de qualité de l'eau, de mesurer l'impact des activités sur les fonds marins. Les travaux de rejets des eaux avancent bien grâce à des investissements conséquents. Ils vont se poursuivre jusqu'en 2027 au moins.* » (un chercheur)

« *On veut éloigner les fermes pour laisser de la place au yachting, à la plaisance ou pour la soi-disant nuisance olfactive alors que la ferme est bien gérée.* » (un responsable de ferme piscicole)

« *Les gens veulent toujours plus de poissons et coquillages ; les marchés sont en croissance. Mais les consommateurs ne sont pas conscients que si l'on ne développe pas de productions locales, on devra importer encore plus de produits d'autres pays où les conditions d'élevage sont beaucoup moins strictes que chez nous, où l'on ne se préoccupe pas du bien-être animal, de la qualité alimentaire des poissons, de la qualité de l'eau...* » (un aquaculteur)

À l'instar de ce qui a été fait pour le partage des zones du littoral entre les activités nautiques, la pêche et le yachting, l'organisation de séances de conciliation entre les acteurs du tourisme et les aquaculteurs (et pêcheurs) sont à envisager sur les territoires problématiques. De nouvelles formes de tourisme pourraient être créées : des visites de fermes aquacoles, par exemple. Au-delà de trouver des terrains d'entente pour chaque partie, la visite des fermes permettrait sans doute d'améliorer l'image sociale de la pisciculture.

→ NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES (OU ACCENTUATION DU BESOIN)

Organiser des rencontres avec les autres professionnels et acteurs du territoire pour organiser un meilleur partage des zones d'activité.

Former des professionnels à la conciliation et à la gestion de conflits.

5.3. Enjeux en matière de communication pour améliorer l'image de la filière aquacole

La peur de dégradation des écosystèmes marins et des côtes et l'utilisation de produits chimiques sont tenaces parce que les informations sur l'activité aquacole auprès du grand public sont rares. De même, le manque d'information scientifique sur l'impact environnemental des piscicultures se fait ressentir. Il permettrait de contredire les idées reçues sur l'activité, de montrer les efforts qui ont été faits par la profession pour une production durable.

Pour l'élevage de poisson en mer, certaines solutions sont déjà mises en pratique : élevages de moules autour des cages des poissons, de façon à filtrer les rejets ; installations de cages plus au large où les courants vont disperser les particules (mais ces cages doivent résister aux tempêtes), etc. Cependant, ces techniques sont méconnues du grand public, qui conserve une image très négative de l'exploitation aquacole.

→ NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES (OU ACCENTUATION DU BESOIN)

Imaginer une campagne de communication au niveau des comités régionaux et du comité national à destination des institutionnels.

Mettre en place des outils de communication pour informer la population des évolutions environnementales des productions.

Informers les consommateurs sur la qualité des produits locaux face à celle des produits importés (peu tracés).

Rédiger des rapports d'activité annuels à destination des collectivités territoriales pour informer sur les innovations.

Organiser des visites de sites de production pour le tout-public (habitants et touristes) et les institutionnels avec des discours adaptés (plus techniques pour les personnes averties).

5.4. Les enjeux en matière de gestion des ressources humaines

Les difficultés de recrutement sont souvent citées comme un frein au développement des structures, particulièrement en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ces difficultés sont accentuées par l'absence de formation aquacole, par la difficulté à accueillir des stagiaires et par les coûts élevés des logements qui dissuadent de nombreux salariés de s'installer sur la côte méditerranéenne.

« L'été, c'est la période où l'on fait le plus gros chiffre d'affaires. Sur l'exploitation, j'ai sept personnes qui s'occupent de la dégustation et trois à quatre personnes qui sont sur la production. L'été, tout va bien ; je trouve de la main d'œuvre. À Noël aussi on a besoin de personnes pour travailler sur la production, pour la restauration et la vente. La production, c'est très physique. Les pêcheurs, venus cet été, ne sont pas restés car ils ne voulaient plus travailler en mer toute l'année. Dommage car j'aimerais embaucher quelqu'un en CDI pour pouvoir développer mon activité mais je n'y arrive pas. » (un conchyliculteur)

« Je cherche toujours de la main-d'œuvre. Je me suis rapproché de l'agence Pôle emploi de mon secteur ; j'ai de très bonnes relations avec eux. On a travaillé ensemble pour définir les bons profils de candidats. Après avoir trié les CV, ils m'ont envoyé plusieurs personnes (des jeunes et une personne de 52 ans). Ils sont repartis très vite car le travail était contraignant et les horaires décalés ne convenaient pas. Pourtant, les salariés sont aux 35 heures... L'été, je trouve plus facilement du personnel qu'en hiver. Il nous faudrait des gens "amarinés" qui n'ont pas peur de la mer, de plonger ; qui n'ont pas le mal de mer. Il faut aussi qu'ils aient de l'appétence pour le commerce. » (un responsable d'exploitation)

Lors des réunions de concertation organisées par le CRCM (qui représente 600 professionnels de l'aquaculture provenant des départements méditerranéens), les acteurs ont insisté sur plusieurs difficultés qu'ils rencontraient en matière de gestion de la main-d'œuvre :

- le recrutement de main-d'œuvre saisonnière et/ou permanente qualifiée ;
- l'intégration de la diversité de métiers dans les entreprises : production, commercialisation, conditionnement, dégustation, écaillage... ;
- le manque de connaissances des prescripteurs de l'orientation et de la formation sur les métiers et les besoins en compétences dont parlent les entreprises et les exploitants ;
- la capacité à élaborer des fiches de poste et à utiliser les dispositifs de recrutement existants et l'absence d'anticipation des besoins en compétences ;
- le positionnement du CRCM pour accompagner au recru-

tement par la valorisation sur les salons et la mobilisation des dispositifs existants et partenaires... ;

- le manque de données objectives et formalisées sur la filière conchylicole en Méditerranée ;
- la non-caractérisation du besoin de compétences ou le nécessaire accompagnement au développement des compétences des professionnels de la conchyliculture, tant chefs d'entreprise que salariés, permanents ou saisonniers ;
- l'existence de formations courtes et adaptées pour les futurs salariés.

En 2023, le CRCM a engagé une Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) afin d'avoir une meilleure lisibilité des emplois dans le secteur et d'avoir des outils d'aide à la décision pour l'anticipation des besoins en main-d'œuvre et en qualification. Les résultats sont attendus d'ici la fin de l'année.

→ NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES (OU ACCENTUATION DU BESOIN)

Avoir la connaissance de l'ensemble de la chaîne d'activité de la filière (de la production à la vente, de la recherche à la production...) pour travailler sur l'évolution de la filière.

Organiser des séances régulières d'information sur la diversité des formations et des métiers de l'aquaculture, auprès des professionnels de l'orientation et de l'information (turnover important de ces professionnels, donc renouveler les actions).

Créer des outils spécifiques (et ludiques) à destination d'un très jeune public pour les informer sur les débouchés dans l'aquaculture (collèges et lycées), en lien avec le BIMER (brevet d'initiation à la mer).

Développer les partenariats avec les missions locales et Pôle emploi pour attirer les candidats susceptibles de répondre aux besoins de main-d'œuvre des aquaculteurs.

Organiser l'accueil des saisonniers et des stagiaires avec les communes et les chambres consulaires ; mutualiser les besoins de saisonniers au niveau local.

Encourager les chefs d'entreprise à se doter d'outils de GRH pour mieux anticiper l'évolution constante des compétences dans la filière.

Chapitre 6

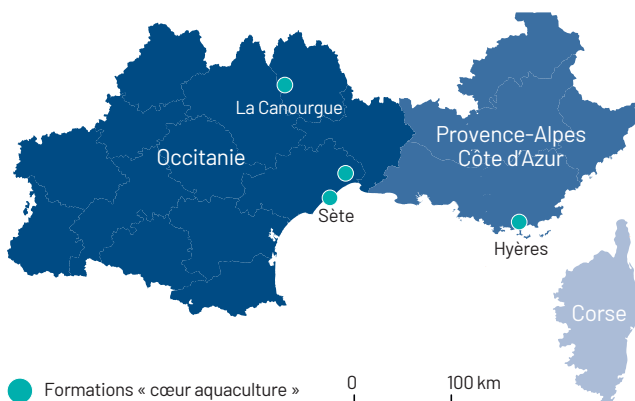
Les formations préparant aux métiers de l'aquaculture

Les diplômes préparant aux métiers de la pêche, nécessaires dans l'aquaculture marine, ne seront pas développés dans cette partie car ils ont déjà fait l'objet d'une analyse approfondie au chapitre 4. Nous nous concentrerons ici sur les diplômes estampillés « aquaculture », qui correspondent au cœur de métier de la filière.

De même, certains diplômes universitaires seront mis en avant pour souligner l'impact de la transition écologique dans les formations menant aux métiers R&D (et de la transition numérique qui en découle) mais l'étude n'en fera pas une liste exhaustive. Les personnes occupant des postes de R&D (ingénieurs et chercheurs) et certains techniciens supérieurs, présentes sur le territoire, peuvent être issues de filières pédagogiques hors Méditerranée (Brest, Rennes-Angers par exemple).

CARTE 8

Formations « cœur aquaculture » sur le littoral méditerranéen



Source : Idéo Onisep, Offre Info, DIRM 2023 – Traitement Observatoire interrégional des métiers de la mer.

Sont considérées comme formations « cœur aquaculture » celles dont l'intitulé contient les termes « aquacole » ou « aquaculture », « cultures marines », « conchyliculture », c'est-à-dire celles qui mènent directement aux métiers d'aquaculteur, d'ouvrier aquacole, de technicien aquacole.

16 sessions de formation « cœur aquaculture » ont été identifiées sur le territoire. Elles sont quasi exclusivement dispensées en Occitanie, comme le montre la carte 8. Seule la ville de Hyères accueille une session de formation BP Responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale. Cette concentration sur un seul territoire a d'ailleurs été soulignée par de nombreux professionnels car elle accentue les difficultés de recrutement.

Les formations aquacoles sont accessibles par différentes voies de formation : formation initiale, formation continue, apprentissage et même par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). C'est notamment le cas pour le CQP Responsable d'exploitation conchylicole.

Les titres et diplômes en aquaculture dispensés en Méditerranée

TABLEAU 7

Les formations « cœur aquaculture »

	Nombre de sessions
Bac pro	2
Aquaculture	1
Cultures marines	1
BP Responsable d'exploitation aquacole maritime continentale	1
BTS Agricole aquaculture	3
BTS Maritime aquaculture	1
CAP Conchyliculture	1
Certificat	3
Marin ouvrier de navire aux cultures marines niveau 1	1
Marin Ouvrier de navire aux cultures marines niveau 2	1
Patron de navire aux cultures marines niveau 1	1
CQP Responsable d'exploitation conchylicole	1
Diplôme universitaire (DU)	3
Chef de projet et d'exploitation en aquaculture	1
Technicien spécialisé en aquaculture et aquariologie	1
Technicien spécialisé en aquaculture, aquariologie et aquaponie	1
Formation professionnalisante : Formation complémentaire en cultures marines	1
Total général	16

Source : Idéo Onisep, Offre Info, DIRM 2023 – Traitement Observatoire interrégional des métiers de la mer.

TABLEAU 8

Répartition des 16 formations par voie d'accès et par établissement

Lycée général technologique et professionnel agricole Louis-Pasteur à La Canourgue (48)		
Formation initiale	Bac pro	Aquaculture
Formation initiale	BTSM	Aquaculture
Centre de formation professionnelle et de promotion agricole à Hyères (83)		
Formation continue conventionnée	BP	Responsable d'exploitation aquacole maritime continentale
Lycée de la mer Paul-Bousquet à Sète (34)		
Apprentissage	BTSA	Aquaculture
Formation initiale	Bac pro	Cultures marines
Formation initiale	CAP	Conchyliculture
Formation continue conventionnée	Certificat	Marin ouvrier de navire aux cultures marines niveau 1
Formation continue conventionnée	Certificat	Marin ouvrier de navire aux cultures marines niveau 2
Formation continue conventionnée	Certificat	Patron de navire aux cultures marines niveau 1
Formation continue conventionnée	CQP	Responsable d'exploitation conchylicole
Formation continue conventionnée	Formation prof.	Formation complémentaire en cultures marines
Université de Montpellier (34)		
Formation continue conventionnée	DU	Chef de projet et d'exploitation en aquaculture
Formation continue conventionnée	DU	Technicien spécialisé en aquaculture et aquariologie
Formation continue conventionnée	DU	Technicien spécialisé en aquaculture, aquariologie et aquaponie

Source : Idéo Onisep, Offre Info, DIRM 2023 – Traitement Observatoire interrégional des métiers de la mer.

Le CAP de conchyliculture

Il prépare le titulaire à participer à la production de coquillages marins dans les entreprises conchylicoles (ostréiculture, mytiliculture). Le programme de formation s'appuie sur l'acquisition de connaissances relatives :

- à la biologie des espèces ;
- à l'écologie des milieux de production conchylicole ;
- au processus de production conchylicole ;
- au fonctionnement de l'entreprise conchylicole ;
- à l'utilisation du matériel de production.

Les conditions d'admission

- Les candidats doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la navigation établi par un médecin des gens de mer conformément à l'arrêté du 16 avril 1986, modifié, notamment son article 25.
- L'âge minimal est de 15 ans. Il n'est pas fixé de limite supérieure.
- La formation s'adresse aux jeunes issus de classes des collèges.

La formation

La scolarité se déroule sur deux ans avec 12 semaines de stage obligatoires en entreprise.

Les débouchés

Le CAP maritime de Conchyliculteur prépare au poste d'employé conchylicole. Le titulaire est ainsi amené, sous la responsabilité de l'employeur, à exécuter des tâches liées à la production et à l'expédition de coquillages. Après une expérience professionnelle et une formation complémentaire, il peut assumer des responsabilités plus étendues. Une poursuite d'études est possible en première bac pro Cultures marines.

Bac pro Cultures marines

Le baccalauréat professionnel Cultures marines prépare à l'exercice de responsabilités de direction dans les entreprises d'aquaculture. La formation comporte un tronc commun d'enseignements divers : fonctionnement des écosystèmes marins, biologie des espèces de cultures marines ; équipements et économie des entreprises de cultures marines ; production et gestion de production, commercialisation...

Les conditions d'admission

Les candidats doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la navigation. Il n'y a pas de limite d'âge pour entrer en formation. Elle est donc accessible aux élèves issus des classes de troisième ou titulaires d'un CAP maritime option Conchyliculture.

Peuvent également être admis sur décision du recteur et après avis de l'équipe pédagogique des élèves titulaires d'un CAP autres que maritime, des élèves ayant accompli au moins une scolarité en classe de première ainsi que des titulaires d'un diplôme ou titre homologué, classé au niveau V.

La formation

La scolarité se déroule sur trois ans (seconde-première-terminale) et comporte 20 semaines de stage en entreprise (PFMP). Les prérogatives :

- En fin de classe de seconde : niveau CAP Maritime (niveau V).
- En terminale : baccalauréat professionnel Cultures marines.

Le bac pro CM permet l'obtention du certificat Patron de navire aux cultures marines niveau 1

Les titulaires du bac pro peuvent poursuivre leurs études en BTS aquaculture.

Les certificats suivants sont requis pour exercer des fonctions à bord et obtenir les prérogatives associées au bac pro Cultures marines :

- Classe de seconde : CFBS - médical 1 - Plongeur encadré PE12
- Classe de première : PE20
- Classe de terminale : CRO

Les débouchés

Le baccalauréat Cultures marines permet l'obtention d'une concession sur le domaine public maritime et l'octroi d'aides publiques (DJA et prêt JA) et par conséquent l'installation comme exploitant. Il mène aussi aux emplois salariés de responsable de production, de contremaître ou de responsable de la logistique dans les entreprises d'aquaculture, responsable technique et commercial...

Le BTS agricole spécialité Aquacole

Le BTSA comporte deux volets principaux :

- Il prépare à la responsabilité d'une exploitation aquacole et permet d'exercer des fonctions de niveau technicien et technicien supérieur au sein d'entreprises de production, transformation et commercialisation des secteurs de l'aquaculture. La formation est axée en premier lieu sur l'étude des milieux aquatiques naturels et artificiels et sur la connaissance des espèces élevées et cultivées en aquaculture. L'étudiant apprend les caractéristiques et les fonctions des équipements aquacoles (déversoirs, stations de pompage, digues...), des réseaux (hydrauliques, aérauliques, électriques) en vue d'être en mesure d'assurer une maintenance courante. Qu'il s'agisse d'une production en eau douce ou en milieu marin, en milieu naturel ou en bassins, l'étudiant est sensibilisé aux impacts de son activité sur l'environnement, sur la qualité de l'eau.
- L'aspect économique est l'autre volet important de cette formation. L'étudiant est formé à la gestion d'entreprise, à la comptabilité. Il apprend à réaliser des diagnostics qui prennent en compte à la fois les aspects technique, financier, réglementaire et environnemental de l'activité d'élevage. Il est capable de faire des choix ou de formuler des conseils pour adapter la production au marché et aux contraintes de l'exploitation.

Il permet d'acquérir les compétences suivantes :

- créer et gérer une entreprise aquacole ;
- analyser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques ;
- caractériser les potentialités de production aquacole sur un territoire ;
- conduire un processus d'élevage ;
- gérer les équipements aquacoles ;
- participer au pilotage de l'entreprise ;
- mobiliser les acquis pour faire face à une situation professionnelle.

Conditions d'admission

Le BTS agricole Aquaculture est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : bac pro productions aquacoles ou cultures marines :

- bac pro Conduite de productions aquacoles
- bac pro Cultures marines
- bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune
- bac techno STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)

La formation dure deux ans en alternance : 40 % en centre de formation (1400 h) et 60 % en entreprise

Les débouchés

Le titulaire du BTSA Aquacole est capable de conduire une production aquacole : sélection des géniteurs, modes de reproduction, cycles de croissance, modes d'alimentation, besoins des espèces, suivi de l'état sanitaire.

Il peut donc occuper des postes de pisciculteur, conchyliculteur, producteur d'algues ou de végétaux aquacoles ou encore élevage de crustacés... dans les entreprises aquacoles.

CQP Responsable d'exploitation conchylicole et de cultures marines - Activités visées :

Le certificat de qualification professionnelle est un titre professionnel créé pour répondre aux besoins de la branche professionnelle conchylicole. Il n'est accessible qu'aux candidats pouvant justifier de trois années complètes d'activités déclarées en conchyliculture.

Les publics concernés par l'obtention du CQP sont essentiellement les salariés souhaitant se professionnaliser, les demandeurs d'emploi (par exemple dans le cadre de la recherche d'un premier emploi ou d'une reconversion professionnelle).

Le CQP est centré sur la pratique professionnelle tout en apportant savoirs professionnels et techniques nécessaires à la compréhension des opérations demandées. Il est constitué de sept blocs de compétences.

1. Définition du projet d'entreprise
2. Organisation et planification de l'activité selon le projet défini
3. Supervision des activités de production
4. Commercialisation des produits de l'entreprise
5. Gestion des ressources humaines
6. Gestion administrative et financière de l'entreprise
7. Travail en lien avec les acteurs de son territoire et de sa profession

Le responsable d'exploitation conchylicole et de cultures marines dirige les différents travaux relatifs de la production à la mise en marché de produits conchylicoles et de cultures marines.

Le CQP peut être obtenu par le suivi de la formation ou, selon l'expérience du candidat, par la voie de la VAE (validation des acquis de l'expérience).

On peut ajouter à ces formations le master en biologie marine d'Aix-Marseille Université. L'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer et la Sorbonne dispensent aussi des cours de licence et master.

Les professionnels des services R&D, les chercheurs peuvent avoir été formés dans d'autres régions comme la Bretagne ou les Hauts-de-France. Certains sont ainsi issus du master mention Biologie Sciences de la mer et du littoral, parcours Sciences halieutiques et aquacoles. Trois domaines d'études y sont proposés : l'écosystème marin, la biologie des organismes marins et les sciences halieutiques et aquacoles.

Adapter les formations aux besoins des entreprises et aux évolutions environnementales

Nous avons souligné, dans le chapitre emploi, l'élévation générale du niveau de compétences recherchées par les entreprises qui doivent continuellement s'adapter aux évolutions et normes et à l'exigence de qualité. Les fermes aquacoles méditerranéennes ont globalement opté pour une production de qualité qui implique une exigence en matière de développement durable et de suivi de l'impact de leurs rejets sur l'environnement. Pour cela, les équipes s'enrichissent de plus en plus de techniciens supérieurs et d'ingénieurs.

L'élévation des besoins en formation est principalement corrélée à la transition écologique de la filière mais aussi à la transition numérique opérée au sein des élevages. Ce besoin de techniciens et d'ingénieurs en informatique devrait donc perdurer ces prochaines années, notamment dans le cadre de l'amélioration des systèmes de production.

Les structures ont aussi des professionnels capables d'effectuer les suivis de base sur la qualité des eaux, de suivre l'évolution en matière alimentaire (possibilités de passer de l'alimentation animale à l'alimentation végétale, utilisation de nouveaux modes alimentaires des poissons, etc.). Il leur sera aussi demandé de comprendre (à un premier niveau) les textes scientifiques et environnementaux et de les interpréter autant que possible ; globalement, d'avoir les clefs de lecture de ces documents. Actuellement, les formations sont essentiellement tournées vers la production, les savoirs techniques. Au sein de ces modules, des initiations à l'environnement peuvent être réalisées car la thématique « développement durable » est lissée sur l'ensemble des modules. Néanmoins, cet apprentissage semble insuffisant pour faire face aux enjeux des structures décrits précédemment.

Ces formations vont devoir intégrer des enseignements plus approfondis sur l'impact de l'aquaculture sur les l'environnement, la gestion durable d'une structure, la santé alimentaire... L'appétence des nouvelles générations, futurs professionnels de l'aquaculture, et du corps enseignant à ces problématiques environnementales devrait encourager l'évolution des contenus pédagogiques.

Les BTS aquacoles intègrent déjà des savoirs de base en biologie marine et fonctionnement des écosystèmes marins. Néanmoins, les techniciens qui font de plus en plus le lien entre la R&D et la production auront sans doute besoin de connaissances plus approfondies sur l'écologie, les changements climatiques, les évolutions environnementales en général, qui impactent concrètement les productions et inversement l'impact des productions sur les fonds marins... De même, les connaissances sur les outils numériques leur seront utiles pour transformer les installations techniques des élevages. Cela demande de faire évoluer certains gestes professionnels, de faire des allers-retours entre la théorie et la pratique pour produire un peu différemment tout en conservant les contenus fondamentaux des métiers de l'aquaculture.

« La formation que j'ai suivie était très théorique. J'ai appris le métier chez l'exploitant. Tous les matins, j'allais travailler à la ferme et c'est là que j'ai vraiment compris les gestes, les choses à faire. C'est un métier qui demande beaucoup de compétences, très diverses. » (un conchyliculteur)

Comme pour le secteur de la pêche, la généralisation des enseignements approfondis sur l'environnement et le développement durable, le changement climatique semble incontournable, et ce à tous les niveaux de formation. À moyen terme, chaque professionnel devra, à son niveau, être en capacité de mettre en pratique les recommandations issues des documents scientifiques, des textes réglementaires et normes etc.

La réforme des bac pro (et CAP) est une opportunité pour entreprendre ces changements comme cela a été fait, par exemple, pour le BTS Pêche qui intègre dorénavant les connaissances sur l'écologie marine, la gestion environnementale et conservatoire, la gestion et l'exploitation durable des ressources biologiques marines, l'étude des pollutions par les déchets contaminants.

Sur le même modèle que la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur qui impose à toutes les personnes qui passent le Capitaine 200 (avec des financements régionaux) de suivre

un module complémentaire d'une semaine sur l'environnement marin (impact de l'activité sur les fonds marins, spécificités environnementales, impact du mouillage...), il serait intéressant d'intégrer un module sur l'environnement méditerranéen aux formations sur les cultures marines.

Développer les possibilités d'accès à la formation

Le CRCM a la volonté d'agir aussi en matière de formation, sur tout le territoire méditerranéen. À ce jour, les principales formations d'aquaculteur ou ouvriers aquacoles existant en Méditerranée sont organisées au lycée de Sète ; une formation en culture marine existe aussi à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Dans ce cadre, le CRCM souhaiterait pouvoir délocaliser ces formations (ou des modules de formation) ou trouver des solutions facilitant l'accès à ces formations aux personnes habitant dans les autres départements.

« Il n'y a pas de formation en conchyliculture sur notre territoire (PACA). On ne peut pas accueillir de stagiaire, transmettre notre métier. Ils vont à Sète ou Port-Saint-Louis. Pour nous, c'est beaucoup plus compliqué car il faut pouvoir le loger et payer le loyer, souvent très cher [...]. Il faudrait une coordination avec la Chambre de commerce de façon à pouvoir proposer des logements aux stagiaires et saisonniers. Elle chercherait pour nous, en mixant les profils (saisonniers, stagiaires, alternants) sur un même lieu pour nous permettre d'y loger nos jeunes. » (un responsable d'exploitation)

La formation à distance pourrait être davantage déployée pour dispenser les savoirs théoriques. Certains territoires enclavés, tels que les Hautes-Alpes, testent ainsi la mise à disposition de locaux dédiés à la formation à distance en partenariat avec des acteurs de l'orientation et de la formation. Pour la formation aux savoirs techniques et aux gestes professionnels, les professionnels de l'aquaculture soulignent l'intérêt des stages ou de l'alternance pour le transfert des savoirs.

L'accueil des stagiaires et des alternants est donc à organiser avec les chambres consulaires, les collectivités locales pour envisager de réserver des logements pour faciliter cet accueil. Voire, comme l'a souligné un professionnel, de travailler avec les autres secteurs pour intégrer la problématique des saisonniers.



Les enjeux de la filière aquacole

Organiser une production durable sur tout le territoire méditerranéen

- Faire monter en compétences le personnel pour répondre aux enjeux écologiques, à l'échelle des structures
- Développer les compétences de mesure d'impact, en interne
- Anticiper l'impact de la transition écologique sur les compétences d'installation et de maintenance de production
- Aider financièrement les entreprises dans ces évolutions techniques

Renforcer la polyvalence de certains salariés

- Former sur la sécurité alimentaire, l'hygiène (activité de dégustation)
- Former du personnel à la conciliation, à la gestion des conflits (CRCM ?)
- Maîtriser les nouveaux modes de vente (création de site Internet, vente à distance...)

Mieux communiquer à l'extérieur

- Développer les suivis de production pour mieux informer
- Construire des outils d'information communicants adaptés aux publics visés (jeunes, institutionnels, consommateurs, professionnels de l'orientation et de l'information...)
- Développer les compétences en communication et information au sein des structures (petites et grandes)

Anticiper les besoins en GRH

- Multiplier les canaux d'information sur les métiers et les formations
- Construire des outils d'accompagnement à destination des entreprises, mieux identifier et anticiper leurs besoins en personnel et en compétences
- Développer les liens entre les missions locales et Pôle emploi pour recevoir des profils de candidats correspondant aux offres d'emploi déposées
- Avec les élus locaux, identifier des lieux d'accueil de saisonniers et alternants ; mutualiser les besoins avec les autres secteurs

Faire évoluer les formations

- Étendre les connaissances environnementales et de développement durable à tous les niveaux de formation
- Créer des modules spécifiques plutôt que d'intégrer ces problématiques de façon diffuse dans les autres modules
- Profiter de la réforme de certains diplômes pour faire évoluer les contenus pédagogiques
- Utiliser les contenus pédagogiques de la pêche (sur les problématiques environnementales) en les adaptant à l'aquaculture
- Anticiper l'accentuation des besoins en compétences engendrée par la transition numérique

Conclusion

Les métiers de la pêche et de l'aquaculture sont beaucoup plus variés qu'il n'y paraît. Que ce soit au niveau de l'élevage, de la gestion des ressources, de l'innovation des méthodes de production, de la recherche environnementale etc., ces métiers demandent aux patrons pêcheurs et aux responsables de fermes aquacoles d'être constamment curieux, de s'intéresser aux innovations dans leur domaine.

Les préoccupations environnementales sont désormais bien intégrées. Dans le secteur de la pêche, on commence même à en voir les premiers résultats avec le rétablissement de certains stocks halieutiques.

Malgré ces évolutions motivantes, ces deux filières font face à des pénuries de main-d'œuvre et à un manque d'attractivité des jeunes vers les métiers qu'ils recouvrent. Le grand public ne perçoit en effet que les contraintes pro-

fessionnelles (horaires décalés, conditions de travail parfois difficiles) sans voir les aspects positifs de l'exercice de ces métiers « passion » (travail avec le vivant, la nature, liberté, partage de savoirs...).

Les nouvelles technologies (développement d'outils adaptés à la jeunesse actuelle) et l'importance croissante de la science et de l'innovation accompagnent ces secteurs vers la transition écologique.

L'aquaculture et la pêche renferment une palette de métiers et de compétences méconnus du grand public et parfois même des acteurs de l'orientation. Ce manque d'information, de vision précise de l'exercice de ces métiers contribue au manque d'attractivité et au faible développement du secteur de l'aquaculture qui a pourtant un grand potentiel au niveau local.

Glossaire

- AECM** : Autorisation d'exploitation des cultures marines
- AGEC** : loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire
- Agreste** : Organisme de statistique agricole
- AMTI** : aquaculture multitrophique intégrée
- Bac pro** : baccalauréat professionnel
- Bimer** : brevet d'initiation à la mer
- BP** : brevet professionnel
- BTS** : brevet de technicien supérieur
- BTSA** : brevet de technicien supérieur agricole
- BTSM** : brevet de technicien supérieur maritime
- CAP** : certificat d'aptitude professionnelle
- CDI** : contrat à durée indéterminée
- Cépralmar** : Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes
- Cerema** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement
- CFR** : Numéro d'identification externe pour les navires
- CNC** : Comité national de la conchyliculture
- CNPMEM** : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
- CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- CQP** : certificat de qualification professionnelle
- CRCM** : Comité régional de la conchyliculture de Méditerranée
- CRPMEM** : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
- DDTM** : direction départementale des Territoires et de la Mer
- DGAMPA** : direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture
- DIRM** : Direction interrégionale de la mer Méditerranée
- DML** : délégation à la Mer et au Littoral
- DPM** : Domaine public maritime
- DU** : diplôme universitaire
- ENIM** : Établissement national des invalides de la marine
- FEAMP** : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
- GMAO** : méthode/outil de gestion de la maintenance par le biais d'un logiciel permettant de gérer les différentes tâches la maintenance des équipements au sein d'une entité
- GPEC** : Gestion prévisionnelle des emplois et compétences
- GRH** : Gestion des ressources humaines
- ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement
- Ifremer** : institut français de recherche entièrement dédié à la connaissance de l'océan
- INN** : Illicite, non déclarée et non réglementée
- INRAE** : Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques
- IRCE** : Institut régional des chefs d'entreprise
- ISEMAR** : Institut supérieur d'économie maritime
- MSC** : Marine Stewardship Council
- NAF/APE** : Nomenclature d'activités française / Activité principale exercée
- Ocapiat** : Opérateur de compétences coopération agricole, agriculture, pêche, industrie agroalimentaire et territoires
- OGM** : organisme génétiquement modifié
- OMI** : Organisation maritime internationale
- Onisep** : Office national d'information sur les enseignements et les professions
- OPCO** : Opérateur de compétences
- PCP** : Politique commune des pêches
- Pescatourisme** : Activité de loisirs à bord de navires de pêche professionnelle ou de barges ostréicoles
- PSF** : Plan de sortie de flotte
- REP** : Responsabilité élargie du producteur
- Sivom** : Syndicat intercommunal à vocation multiple
- SRDAM** : Schéma régional de développement de l'aquaculture marine
- SSM** : Service social maritime
- SSPM** : Service social des pêches maritimes
- STCW** : convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille
- Sysaaf** : Syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français
- UE** : Union européenne
- USM** : Union sociale maritime
- VMS** : Vessel Monitoring System (balise de surveillance embarquée par les navires)
- WWF** : Worldwide Fund for Nature, Fonds mondial pour la nature
- ZPF** : Zone de protection forte

Bibliographie

- Agreste, « **Enquête Aquaculture 2019** », *Chiffres et données*, n° 5, mai 2021
- Cerema, « **Bilan des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine** », 2023
- Comité régional de la conchyliculture de Méditerranée, « **Contrat de filière conchylicole Occitanie** », septembre 2021
- Direction interrégionale de la mer Méditerranée
« **Schéma régional de développement de l'aquaculture marine du Languedoc-Roussillon** », avril 2014
« **Schéma régional de développement de l'aquaculture marine en Provence - Alpes - Côte d'Azur** », décembre 2015
« **Cartographie des enjeux environnementaux et de certaines contraintes locales au droit des sites propices** », décembre 2015
- DUMORTIER A.-S., **Métiers de la mer de la façade maritime Méditerranée**, Carif-Oref PACA, « **Panorama** », n° 5, décembre 2022
- FranceAgriMer
« **Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France 2021** », *Les Données*, juillet 2021
« **Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France 2022** », *Les Données*, juin 2022
« **Étude sur la situation économique et financière des entreprises de mareyage** », *Les Études*, décembre 2022
- GRILLON-GABORIT F., « **La filière conchylicole méditerranéenne** », Comité régional de la conchyliculture de Méditerranée, 2021
- Ifremer
« **Données économiques maritimes françaises 2016** », juin 2017
« **Données économiques maritimes françaises 2021** », 2022
- Isemar, « **La place de la femme dans le monde maritime français** », *Note de synthèse Isemar*, n° 201, juin 2018
- Ministères de l'Écologie, de l'Énergie et des Territoires, « **Convention collective nationale de la pêche professionnelle maritime** », décembre 2015
- Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de l'alimentation
« **Tableau de bord Poissonnerie** », décembre 2020
« **L'emploi à la pêche en 2020** », décembre 2021
« **Plan aquacultures d'avenir 2021-2027** », gouvernement français
- RUVAULT S., « **Diagnostic de l'emploi et de la formation des gens de mer et des aquaculteurs** », dossier n° 54, OREF de Corse, janvier 2021
- Secrétariat général de la Mer et Cluster maritime français, « **L'économie bleue en France** », édition 2022

Table des matières

L'essentiel	2
Chapitre 1 – Le contexte économique des activités liées à la pêche	3
1. La pêche en France	3
2. L'activité de la pêche en Méditerranée	4
3. La vente des produits aquatiques par les navires français	5
4. L'aquaculture en France et en Méditerranée	6
Chapitre 2 – Les activités en aval de la pêche et de l'aquaculture en France et en Méditerranée	7
1. Le mareyage	8
2. Les poissonneries	8
3. Les activités de transformation	9
Chapitre 3 – Le contexte de l'emploi dans les activités de la pêche	10
1. Les emplois et métiers de la pêche	10
2. Le profil des professionnels	12
3. La réglementation en matière de constitution d'équipage et les métiers à bord	13
4. Des professions réglementées exercées par des passionnés	14
5. L'évolution constante de la réglementation en termes de sécurité et d'environnement	15
6. L'évolution de l'activité vers plus de polyvalence	17
7. L'évolution de l'activité vers une pêche plus durable	18
8. La transition énergétique des navires	19
9. L'évolution numérique souvent résultante des évolutions réglementaires et environnementales	20
11. L'évolution dans la gestion des déchets des engins de pêche	21
Chapitre 4 – Les formations préparant aux métiers de la pêche	24
Chapitre 5 – Le contexte de l'emploi dans les activités de l'aquaculture	31
1. Les emplois dans l'aquaculture (conchyliculture et pisciculture)	32
2. Les professionnels de l'aquaculture : des métiers très divers en pleine évolution	36
3. La réglementation et la représentation	39
4. L'importance de la recherche scientifique	41
5. Les enjeux et les nouveaux besoins en compétences	42
Chapitre 6 – Les formations préparant aux métiers de l'aquaculture	45
Les enjeux de la filière aquacole	51
Conclusion	52
Glossaire	53
Bibliographie	54

Cahier filières : Pêche et Aquaculture

L'Observatoire interrégional des métiers de la mer apporte des outils d'aide à la décision en matière d'emploi-formation au Conseil maritime de façade Méditerranée. Le premier outil publié fin 2022 a été un état des lieux de l'emploi et de la formation des métiers de la mer dans les trois régions Occitanie, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Corse. Ces données statistiques avaient besoin d'être complétées par une analyse qualitative tenant compte des spécificités économiques et sociales locales.

La collection « Cahiers Filières » a pour ambition d'éclairer, de compléter les chiffres parfois insatisfaisants et surtout de mettre en avant l'impact de la transition écologique sur les métiers et compétences dans les activités « cœur mer ».

Ce premier cahier porte sur les filières *Pêche et Aquaculture*. Il souligne la nécessaire adaptation des professionnels face au changement climatique qui touche les mers et océans et à l'accentuation des règles environnementales mises en place, du niveau européen au niveau régional, pour endiguer la disparition des espèces et les émissions à effet de serre.

**Directrice
de publication**
Géraldine Daniel

Réalisation
Anne-Sophie Dumortier
Avec la participation
de Mathieu Clolus

Conception - PAO
www.gachwell.com
www.annachaldjian.com

Crédits photo
Marion Brichet
Adrien Cheminée
Alain Lepigeon
© Adobe Stock

Remerciements

À toutes les personnes interviewées qui se sont rendues disponibles, parfois à plusieurs reprises, pour enrichir le contenu de cette étude, et aux différents relecteurs pour leurs remarques très pertinentes.

Novembre 2023

FINANCEURS



PARTENAIRES

